



2010

Rapport annuel



Sommaire

Message du Comité de Direction	3
1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	5
Objet social	6
Composition du capital	7
Sociétés associées	8
Organes de gestion	10
Personnel	10
Commissaire-Reviseur	10
Commission d’Avis	10
Organigramme	11
2. Rapport de gestion	13
Aspect activités	14
Aspect financier	19
3. Chiffres-clés du secteur	21
4. Rapport d’activités des différentes Commissions et de la Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l’Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)	27
Commission I « Production »	28
Commission II « Distribution »	30
Commission III « Assainissement »	31
Commission IV « Administration et Finances »	32
Commission V « Communication et Relations publiques »	34
Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture »	35
Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l’Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)	36
5. Communication et sensibilisation	41
6. Représentations extérieures et Accords de partenariat	49
7. Etudes	53
8. Bilan et compte de résultats	57
9. Rapport du Commissaire-Reviseur	63

Message du Comité de Direction

1986... création de Waleau... **2010**, la S.A. AQUAWAL peut être fière du long chemin parcouru..., pendant lequel elle a œuvré quotidiennement dans l’intérêt de ses sociétés associées et, de manière plus générale, de l’ensemble du secteur de l’eau.

Au fil des années, la S.A. AQUAWAL s’est imposée comme un acteur incontournable du secteur et a joué un rôle actif dans le développement de la gestion intégrée du cycle de l’eau, tout en exerçant son rôle premier d’information, de coordination, de promotion et de défense de ses associés, mission prioritaire de toute Union professionnelle.

Elle a réussi à s’imposer dans les débats sociétaux relatifs à la gestion de l’eau au travers notamment de la poursuite du développement d’une politique de communication et de sensibilisation tant vers le grand public qu’à destination des acteurs politiques, administratifs et locaux.

Citons, à titre d’illustration, quelques exemples d’actions concrètes menées dans le courant de l’année 2010 : finalisation du Dossier pédagogique « **Bon voyage, l’eau** » (et sa version allemande « **Wenn das Wasser auf Reisen geht !** ») à destination des enseignants, organisation de la deuxième édition des « **Assises de l’eau en Région wallonne** », achèvement du « **Guide pratique à l’usage des communes relatifs aux eaux usées** » (et sa version allemande « **Praktischer Leitfaden Für Gemeinden Zur Abwasserbeseitigung** »), publication du Rapport 2010 « **Statistiques de l’eau potable et de l’assainissement des eaux usées en Wallonie** », ...

AQUAWAL a été très souvent sollicitée par les Pouvoirs politique et administratif pour l’examen de divers textes légaux, ce qui témoigne de la reconnaissance de son expertise et de son savoir-faire qui ne fait que de s’imposer d’année en année.

Pour preuve, elle a été associée par le Gouvernement wallon directement aux travaux relatifs à la Task Force DCE qui vise entre autres la mise en place d’un schéma unique de production d’eau à l’échelle de la Wallonie.

Elle a, en outre, initié des partenariats divers, comme par exemple avec le secteur carrier.

L’examen de dossiers techniques, d’initiative ou sur demande de ses associés, la représentation de ceux-ci dans diverses Commissions ou Conventions d’études, ont été significatifs durant l’année écoulée. Citons notamment la mise en place d’une **Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public**.

De par sa volonté de fédérer et de représenter l’ensemble du secteur, AQUAWAL a poursuivi ses campagnes d’adhésion qui lui ont permis d’accueillir, dans le courant de l’année 2010, **trois nouveaux associés** : les Services communaux des eaux de Limbourg, de Rochefort et de Theux.

S’interrogeant sur l’intérêt d’externaliser les activités d’AQUAWAL en dehors de la Wallonie, en vue de promouvoir par là même, une gestion publique de l’eau et dans une perspective d’amélioration continue de leur Union professionnelle, les Instances d’AQUAWAL ont décidé de lancer une réflexion sur les objectifs et perspectives futures d’AQUAWAL via un Bureau de consultance extérieur, dont les conclusions seront présentées en 2011.

Sur base de celles-ci, les Instances décideront des nouvelles orientations et missions qui seront confiées à AQUAWAL avec toujours à l’esprit qu’à travers leur Fédération, ses associés s’engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir à chaque citoyen et à chaque entreprise, un accès à une eau de qualité et en quantité suffisante et à développer une gestion durable de notre patrimoine hydrique, richesse de la Wallonie.

En final, le Comité de Direction souhaite également remercier Monsieur BIRON (Responsable de la Division Ressources et Canalisations de la SWDE), Administrateur d’AQUAWAL, admis à la retraite durant l’année 2010 pour la qualité de son travail et son implication pour le secteur et, en parallèle, souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d’Administration d’AQUAWAL à Mademoiselle JEURISSEN (Secrétaire du Comité de Direction de la SWDE).

Le Comité de Direction.



Présentation

de la S.A. AQUAWAL

Objet social (Article 3 des statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
 - Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
 - Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une SPGE et des autres structures que la SPGE est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
 - Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.



Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2010)

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL
	E1	E2	M1	M2		
AIEC			1			1
AIEM			1			1
CILE			1273			1273
CIESAC			1			1
IDEA	7	344				351
IDEN			1			1
IECBW	5					5
INASEP			1	383		384
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1
Régie des Eaux de Chimay	1					1
SWDE	1043		1309			2352
AIDE				745		745
AIVE				307		307
IBW		224				224
IGRETEC				327		327
IPALLE		245				245
Vivaqua	1		1			2
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1
Service des Eaux de Theux			1			1
Service des Eaux de Limbourg			1			1
Service des Eaux de Rochefort			1			1
SPGE					1	1
TOTAUX	1057	813	2594	1762	1	6227
	1870		4356		1	

Parts M :
Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

Parts E :
Bassin hydrographique Escaut

Parts F :
Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

Parts 1 :
Producteurs-distributeurs d'eau

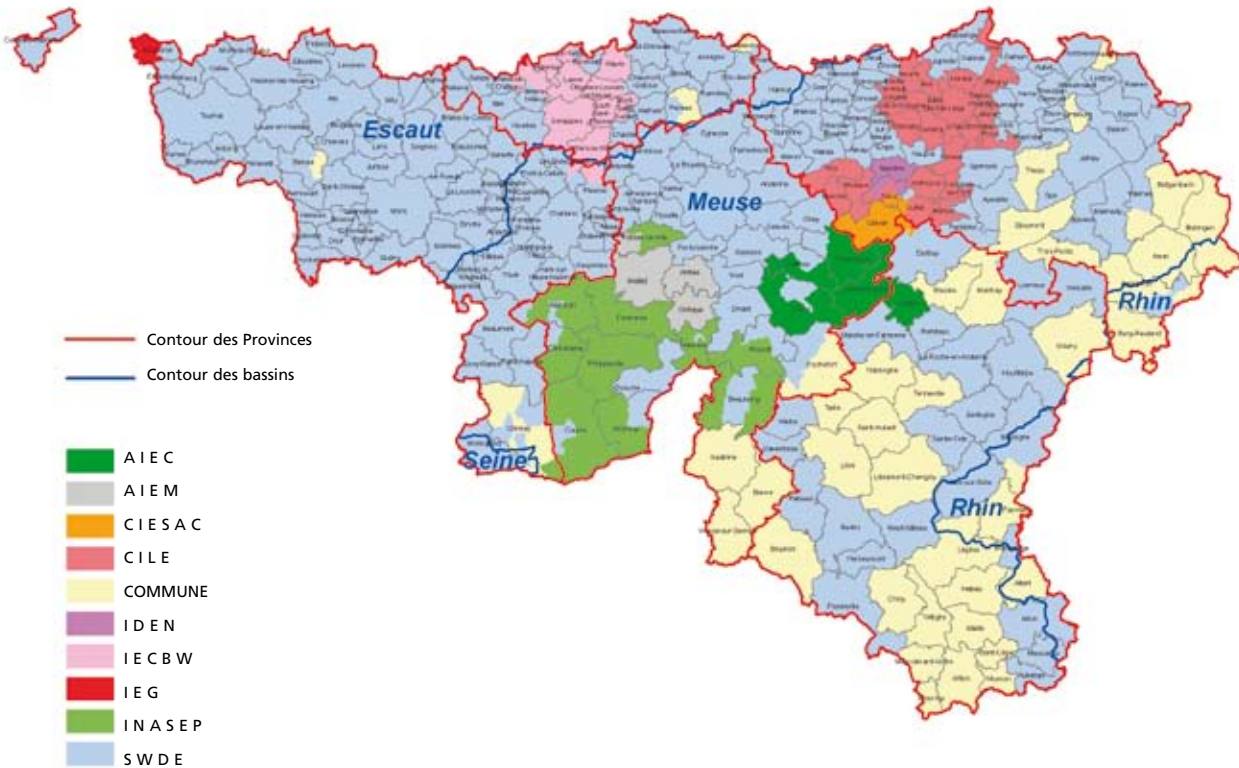
Parts 2 :
Organismes d'assainissement agréés

Sociétés associées

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

 A I E C Association Intercommunale des Eaux du Condroz Rue des Scyoux, 20 B-5361 SCY	 I D E N Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs Rue de Dinant, 51 B-4557 SCRY (TINLOT)	 Service des Eaux de la Commune de Limbourg Avenue Victor David, 15 B-4830 LIMBOURG
 A I E M Association Intercommunale des Eaux de la Molignée Rue Estroit, 39 B-5640 METTET	 I E C B W Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon Rue Emile François, 27 B-1474 GENAPPE (WAYS)	 Service des Eaux de la Commune de Rochefort Place Albert 1 ^{er} , 1 B-5580 ROCHEFORT
 C I E S A C Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier Rue de la Source, 10 B-4560 CLAVIER	 I N A S E P Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel Rue des Viaux, 1b B-5100 NANINNE	 Service des Eaux de la Commune de Theux Place du Perron, 2 B-4910 THEUX
 C I L E Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux Rue du Canal de l'Ourthe, 8 B-4031 ANGLEUR	 Régie des Eaux de Chimay Grand-Place, 13 B-6460 CHIMAY	 Service des Eaux de la Commune de Waimes Place Baudouin, 1 B-4950 WAIMES
 I D E A Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 B-7000 MONS	 Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith) Friedensstraße, 19 B-4780 SAINT-VITH	 S W D E La Société wallonne des eaux Rue de la Concorde, 41 B-4800 VERVERS
	 Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland Thommen, 64 B-4791 BURG-REULAND	 Vivaqua Boulevard de l'Impératrice, 17-19 B-1000 BRUXELLES

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2011)



ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)

 A I D E Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège Rue de la Digue, 25 B-4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)	 I G R E T E C Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques Boulevard Mayence, 1 B-6000 CHARLEROI
 A I V E Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B-6700 ARLON	 I N A S E P Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel Rue des Viaux, 1b B-5100 NANINNE
 I B W Intercommunale du Brabant Wallon Rue de la Religion, 10 B-1400 NIVELLES	 I P A L L E Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental Chemin de l'Eau vive, 1 B-7503 FROYENNES
 I D E A Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 B-7000 MONS	

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie (janvier 2011)



Organes de gestion

(au 31/12/2010)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :
M. R. HUSSON (CILE)
1^{er} Vice-Président :
M. B. ANTOINE (AIVE)
2^{ème} Vice-Président :
M. A. GILLIS (IECBW)

Membres :
M. Ph. BOURY (SWDE)
M. Ph. BRASSART (IDEA)
M. M. DEBOIS (IGRETEC)
Mme C. DECAMPS (IDEA)
M. G. DELBAR (IPALLE)
M. C. DOMINIQUE (INASEP)
M. M. GOFFIN (CILE)
Mme I. JEURISSEN (SWDE)
M. O. LAGNEAU (Vivaqua)
M. M. LEJEUNE (SWDE)
M. P. LEURIS (IBW)
M. J.-L. MARTIN (SPGE)
M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)
M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)
M. E. SMIT (SWDE)
M. A. TABART (SWDE)
M. Cl. TELLINGS (AIDE)
M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Président :
M. R. HUSSON (CILE)
1^{er} Vice-Président :
M. B. ANTOINE (AIVE)
2^{ème} Vice-Président :
M. A. GILLIS (IECBW)

Membres :
M. M. DEBOIS (IGRETEC)
M. G. DELBAR (IPALLE)
M. J.-L. MARTIN (SPGE)
M. E. SMIT (SWDE)
M. Cl. TELLINGS (AIDE)
M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Personnel

Directrice :
Mme S. VERTONGEN
Assitante de direction :
Mme Ch. CELLIER
Conseillers scientifiques :
M. C. PREVEDELLO
Mme C. RAMELOT
Assistante administrative :
Mlle F. MERENNE

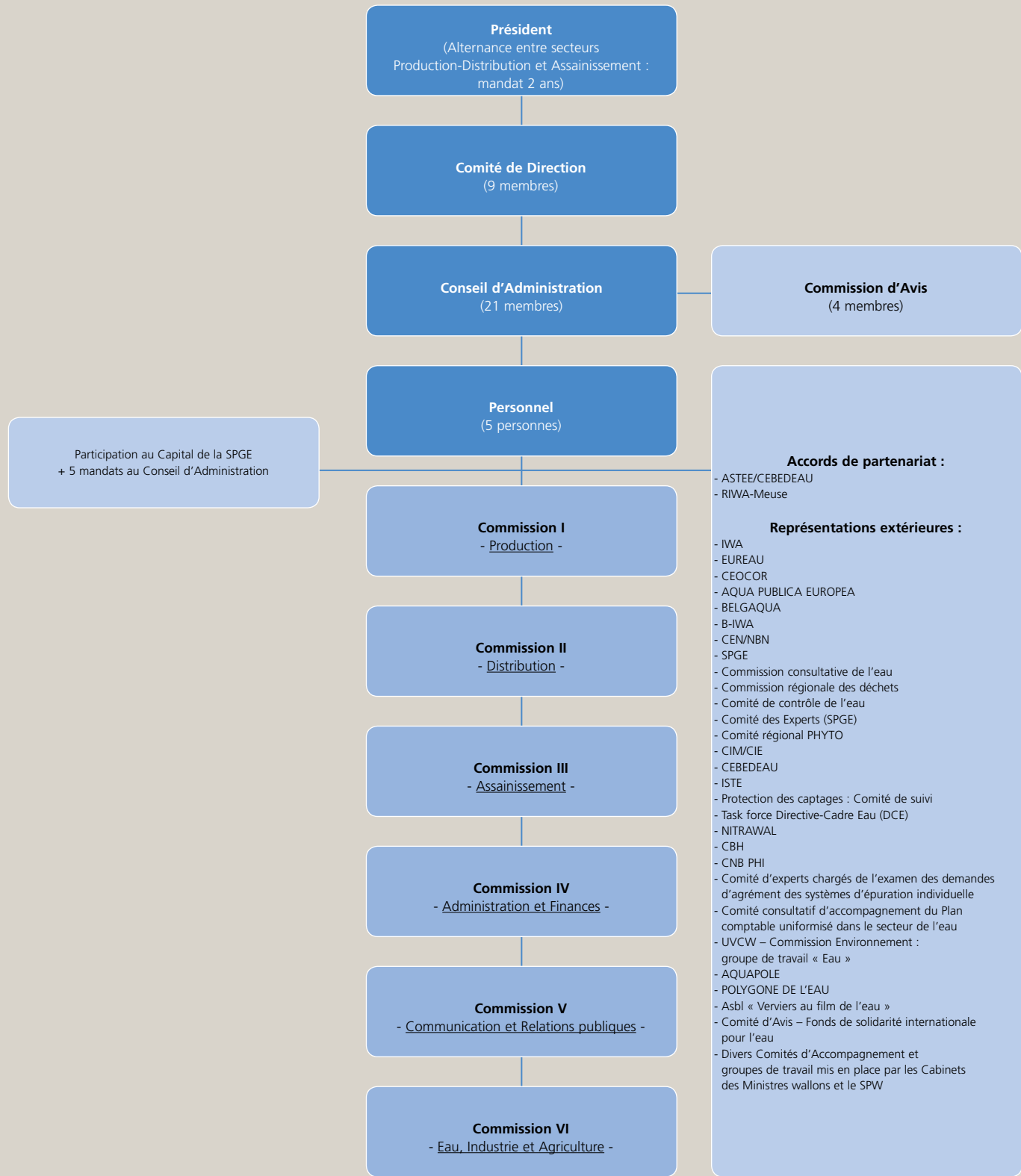
Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

Commission d'Avis

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)
M. R. MASSON (IECBW)
M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)
M. Y. PETIT (INASEP)

Organigramme





2

Rapport de gestion



Assemblées générales ordinaire et extraordinaire - 11 juin 2010.

Aspect activités

L'année 2010 fut une année très importante pour la SA AQUAWAL. Elle a vu notamment la concrétisation de nombreux projets d'envergure initiés précédemment et la poursuite d'une réflexion majeure quant à son devenir par rapport à son rôle de Fédération professionnelle du secteur et aux orientations et perspectives futures qui seront décidées par ses Instances.

Le 11 juin, se sont déroulées les **Assemblées générales ordinaire et extraordinaire** d'AQUAWAL dans les cantons de l'Est, et plus précisément au Musée « **Baugnez 44 Historical Center** » de Malmedy.

L'Assemblée générale extraordinaire a eu pour objectif d'entériner des modifications statutaires, dont la principale concernait l'introduction au sein du Comité de Direction d'un mandat pour les actionnaires titulaires de parts affectées d'un indice F (c'est-à-dire financier).

En d'autres termes, par cette modification statutaire, AQUAWAL réaffirmait son souhait d'intégrer complètement la SPGE au sein de ses Organes de gestion et sa volonté de constituer une Fédération professionnelle regroupant à part entière l'ensemble des acteurs du secteur.

L'Assemblée générale ordinaire, quant à elle, a été l'occasion de concrétiser la mise à jour de l'Accord de partenariat qui lie AQUAWAL et la RIWA-Meuse depuis l'année 2002. La RIWA-Meuse est une Association internationale de sociétés d'eau qui utilisent l'eau de la Meuse comme source d'approvisionnement pour la production d'eau potable.

Un nouvel Accord de partenariat, complété d'un programme d'intentions, a été signé en présence du représentant du Ministre de l'Environnement. Ce programme fera l'objet d'un suivi via un Comité composé paritairement de représentants d'AQUAWAL et de la RIWA-Meuse. Il prévoit trois objectifs à réaliser durant la période 2010-2011, à savoir : le respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de l'atteinte du bon état des masses d'eau, la diminution de la présence de résidus médicamenteux dans les eaux et la limitation de l'élévation de la température dans certaines masses d'eau.

Durant l'année 2010, AQUAWAL a organisé, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, pour la deuxième année consécutive, **une nouvelle édition des Assises de l'eau en Région wallonne**.

Cette manifestation a eu lieu le 17 mars 2010 au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes, en présence des Ministres wallons de l'Environnement et des Pouvoirs locaux.

Les exposés présentés lors de cette matinée d'information se sont articulés autour des thématiques telles que : *Directive-cadre « Eau », contentieux européens et incidences en matière d'égouttage et de collecte, réforme du Contrat d'agglomération, contrôle des systèmes d'épuration individuelle, gestion des ressources et financement du cycle de l'eau*.

En outre, une présentation du Comité de contrôle de l'eau, ainsi que de la Commission consultative de l'eau, ont également eu lieu à cette occasion.

Quelque 300 participants ont assisté à ce colloque dont des représentants de près de 90 communes wallonnes. Vu le succès rencontré, AQUAWAL a décidé d'organiser une troisième édition dans le courant du mois de mars 2011. C'est au cours de celle-ci qu'AQUAWAL présentera en primeur le « **Guide pratique à l'usage des communes relatif à l'assainissement des eaux usées** » et sa version allemande : « **Praktischer Leitfaden Für Gemeinden Zur Abwasserbeseitigung** ».

Ce Guide a été préparé en grande partie durant l'année 2010, par un groupe de travail, où l'UVCW et la SPGE étaient représentées.

Ce document regroupe de nombreuses informations et conseils pratiques pour améliorer l'application au quotidien, par les collectivités locales, de la législation en matière d'eau.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « **Verviers au Film de l'eau** », AQUAWAL a collaboré, au mois de mars 2010, à la cinquième édition du **Festival International « Eau et Climat »** qui s'est déroulée à Verviers et à Liège.

En 2010 et dans le suivi de sa réflexion sur ses objectifs et perspectives futurs, AQUAWAL **a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de Consultance sur son positionnement en tant qu'Union professionnelle**.

A l'issue de la sélection réalisée, la société COMASE MANAGEMENT CONSULTING s'est vu attribuer le marché d'une durée de six mois.

Cette étude, dont les conclusions seront rendues dans le courant du mois de juin 2011, servira à alimenter la réflexion des Instances sur les missions futures d'AQUAWAL.

Au cours de l'année 2010, des membres du Comité de Direction ont rencontré des représentants d'Associations de défense des consommateurs, à savoir M. VANDERCAMMEN, Directeur Général du CRIOC et M. DUCART, Porte-parole de TEST-ACHATS.

Ces réunions avaient pour objectif majeur de renforcer la collaboration entre AQUAWAL et ces associations, ainsi que de leur rappeler les services qu'AQUAWAL pourrait leur apporter, via son département « Etudes », notamment en termes de mise à disposition d'informations sur le secteur. Des membres du Comité de Direction ont également rencontré des représentants de l'UVCW en vue de faire le point sur divers dossiers : Assises de l'eau, gestion des hydrants,...

La structure permanente d'AQUAWAL a aussi, en parallèle, répondu à de nombreuses sollicitations externes en termes de demandes d'entrevues ; citons-en quelques-unes : MM. DESPIEGELAERE et VAN DER ZWALMEN (Asbl PROTOS),



Les deuxièmes Assises de l'eau en Région wallonne - 17 mars 2010.

Mme CORS (IEW), M. LOUIS (Classes d'eau), M. COGNIAUX (PHYTOFAR), Mme WILKIN (Communauté française), M. MEUS (DGO3),...

AQUAWAL a également été associée directement aux discussions qui ont démarré **au sein de la Task Force DCE** dont la mission est d'encadrer, d'orienter et de coordonner les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau et notamment de suivre la réflexion initiée sur la mise en place d'un schéma d'exploitation des ressources en eau à l'échelle de la Wallonie.

Elle a aussi été partie prenante aux travaux relatifs à la mise en œuvre du Décret du 30/04/2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et à la mise en place, concrétisée en 2011, d'une Charte wallonne pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.

Durant l'année 2010, AQUAWAL a relancé une campagne de promotion auprès des producteurs et distributeurs d'eau non associés **qui lui a permis d'accueillir en 2010 trois nouveaux associés : le Service des Eaux de la Commune de Limbourg, le Service des Eaux de la Commune de Rochefort et le Service des Eaux de la Commune de Theux**.

Les retombées de cette campagne se poursuivront en 2011 avec l'arrivée **comme nouvel associé du Service des Eaux de la Commune de Waimes**.

Faisant suite à son affiliation en 2009 à AQUA PUBLICA EUROPEA (Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des Services d'eau et d'Assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la Gestion publique de l'eau) et à la structuration effective de cette entité, AQUAWAL a décidé de désigner des représentants pour participer aux réunions de certains groupes de travail mis en place.

AQUAWAL a également, sur demande d'une société associée, organisé en date du 20 avril une séance d'information spécifique à destination de l'ensemble de ses associés représentant le secteur de la production-distribution d'eau, visant à la présentation d'un outil permettant notamment de pallier les interruptions de distribution d'eau sur les réseaux, à savoir une bonbonne auto-rétractable d'une capacité de dix litres.

Un autre dossier important pour AQUAWAL en 2010 a été la relance des travaux du groupe de travail « **AQUAWAL - Secteur carrier - Service Public de Wallonie** » qui aboutiront concrètement en 2011 avec la signature, en présence du Ministre de l'Environnement, **d'une Charte de concertation entre le secteur de la production-distribution d'eau et le secteur carrier**.

AQUAWAL a répondu à diverses sollicitations et a participé activement à de nombreuses manifestations dont notamment :

- le débat qui a suivi la projection du film intitulé : « **Eau, entre abondance et rareté** »,
- l'animation d'un cours à destination de stagiaires de l'Institut Eco-Conseil à Namur,
- la présentation du secteur de l'eau en Wallonie dans le cadre de la formation de stagiaires algériens organisée par l'ISTE,
- la présentation d'une séance d'information sur le thème des emplois générés par le secteur de l'eau en Wallonie dans le cadre de la Semaine de l'emploi organisée par le Polygone de l'eau à Verviers,
- la participation à une conférence sur les enjeux du secteur de l'eau en Wallonie dans le cadre de la Semaine ATHENS organisée par l'ENGREF.

Sur demande du Service Public de Wallonie, AQUAWAL a accepté de représenter la Wallonie au groupe d'experts européens « **Accès équitable à l'eau et à l'Assainissement** » dont les réunions se poursuivront durant l'année 2011.

Ce groupe de travail a pour objectif d'élaborer un Guide de bonnes pratiques sur les mécanismes qui favorisent l'accès à l'eau pour les plus pauvres ainsi que pour les populations socialement exclues.

Ce Guide sera disponible pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille au mois de mars 2012.

AQUAWAL a participé aux diverses réunions organisées au niveau de BELGAQUA avec ses homologues flamands et bruxellois, en vue de réfléchir aux objectifs et perspectives futurs de BELGAQUA.

Pour la première année, AQUAWAL a publié le document : « **Statistiques de l'eau potable et de d'Assainissement des eaux en Wallonie – Rapport 2010** », sous forme d'une brochure qui présente les chiffres du secteur de l'eau en Wallonie. Comme précédemment, ce rapport restera disponible en téléchargement dans sa version française, de même que sa traduction en anglais sur le site internet d'Aquawal.

En matière de communication et de sensibilisation, l'année 2010 a vu la concrétisation des projets suivants :

- La mise en place, via le site internet, d'un outil d'identification des distributeurs d'eau.
- La conclusion d'une Convention avec la médiathèque de la Communauté française pour la mise à disposition du DVD « **Le voyage de l'eau** ».
- La finalisation du **Dossier pédagogique « Bon voyage, l'eau »** et sa version allemande « **Wenn das Wasser auf Reisen Geht !** », la présentation de celui-ci au Salon de l'éducation, l'organisation d'une Conférence de presse en présence du Ministre de l'Environnement sur les lieux de l'exposition « **SOS planet** » à Liège et l'agrément de conformité de la Commission de Pilotage de la Communauté française.
- L'organisation des Journées wallonnes de l'eau en partenariat avec le Ministre de l'Environnement qui se sont déroulées les 19 mars et 21 mars et la tenue, en date du 17 mars, d'une conférence de presse de lancement de l'opération, en présence du Ministre de l'Environnement.
- La collaboration avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement à la réalisation de panneaux de présentation du secteur de l'eau (disponibles en français et en anglais).
- L'envoi des lettres d'information « **L'ECH₂O** ».
- La mise à jour permanente du site internet.
- La collaboration avec le Service social du SPW dans le cadre de la réalisation du Calendrier 2011 « **Walcome** ».
- Le projet d'organisation d'un cycle de conférences et d'un concours à destination des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille.

Par ailleurs, durant l'année 2010, les Organes de gestion se sont réunis à **cinq reprises** pour le Comité de Direction et à **six reprises** pour le Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- Le suivi des Convention d'études suivantes :
- La Convention avec la Région wallonne relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Wallonie et la formulation par AQUAWAL de Recommandations au Ministre de l'Environnement sur les modifications à apporter à la tarification de l'eau en Wallonie.
- La Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la SA AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
- Et de manière générale, les projets de conventions futures.



- L'examen de divers textes légaux et réglementaires :
- La révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- L'avant-projet d'AQUAWAL modifiant le Titre III du Règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne l'implantation et l'exploitation des stations-services.
- L'avant-projet du Gouvernement wallon établissant des normes de qualité environnementale en vue de la protection des eaux de surface et modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- L'avant-projet de Décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne - INSPIRE.

- Et le suivi des dossiers suivants :
- La gestion administrative et financière, la désignation du Commissaire-Reviseur et l'actualisation des représentations extérieures d'AQUAWAL.
- Les travaux des Commissions de travail et la demande de mise en place d'un volet « Ressources humaines » au sein de la Commission IV « **Administration et Finances** ».
- La participation d'un Représentant d'ASSURALIA aux travaux de la Commission IV (Objet : Sécurité) et la coordination des travaux.
- Le renouvellement des mandats de certains Administrateurs.
- La modification du Règlement d'ordre intérieur.
- La création de divers supports (cartes de vœux, lattes, bidons,...).
- La collaboration dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et la répartition du temps de travail des collaborateurs d'AQUAWAL dans la Convention-cadre.
- Les travaux du Conseil d'Administration, des Commissions de l'Eureau et de l'Intergroupe parlementaire « Eau ».
- La proposition du VEWIN relative à l'European Benchmarking Cooperation (EBC).
- Le Service Public d'Assainissement Autonome (SPAA).
- Le projet d'affiliation au Centre européen des employeurs et des entreprises fournissant des services publics (CEEP).
- Le dossier ONSS-APL.



Réunion du Conseil d'Administration avec présentation des travaux des Commissions.

- L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « **Distribution** » relatives aux marchés de fournitures et de travaux.
- La préparation des Assemblées ordinaire et extraordinaire d'AQUAWAL.
- Le dossier de proposition d'aide à Haïti.
- Le dossier « Entretien des hydrants » et la proposition de rédaction d'une Convention standardisée.
- Le dossier « Réforme des Intercommunales ».
- Le projet « Classes d'eau ».
- Le colloque du CEOCOR qui s'est tenu les 26 et 27 mai à Bruges.
- Les nouvelles affiliations d'AQUAWAL.
- Les propositions de mesures de gestion de l'acceptation des gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduelles, communes à l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés.
- L'avis d'AQUAWAL sur les recommandations du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- La proposition de mise en place d'audits externes croisés entre les sociétés de production-distribution d'eau associées.
- La demande du SPW relative à la constitution d'un groupe de travail permanent sur les marchés publics.
- Les différents communiqués de presse d'AQUAWAL durant l'année 2010 : « *Nouvel outil à destination des professionnels de l'éducation* », « *Qualité des eaux souterraines... et du robinet* », « *Les deuxièmes Assises de l'eau en Région wallonne* », « *Wallons, bruxellois, flamands et néerlandais main dans la main pour la qualité de l'eau de la Meuse* ».
- L'actualisation de la composition de la Commission Environnement : groupe de travail « Eau » de l'UVCW.
- La proposition d'adaptation du Code de l'eau suite à la modification de la notion de lotissement dans le CWATUPE et en corollaire la modification de l'article D.195 du Code de l'eau.
- La note d'intention relative à l'assainissement approprié en zone rurale en Wallonie.
- La proposition de modification de l'article D.228, alinéa 3 du Code de l'eau (CVD prospectif).

- La note de synthèse relative aux interventions d'urgence pour la protection des prises d'eau potabilisable.
- Le courrier d'IPALLE relatif aux dossiers de Conventions, de location et de financement entre la SPGE et les Organismes d'Assainissement Agréés.
- Le courrier de l'AIVE au Ministre de l'Environnement relatif à l'assainissement autonome prioritaire / Etudes de zones / Notification de la décision aux particuliers.
- La création d'un « Core group » européen concernant le droit à l'eau et à l'assainissement.
- Le Congrès IWA « World Water Congress and Exhibition » du 19 au 24 septembre à Montréal.
- La demande d'entrevue des représentants des Entreprises Wallonnes de l'Eau (EWE).
- Le programme de cofinancement de projets de solidarité internationale pour l'eau présentés par des pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, des opérateurs publics wallons de l'eau ou des ONG de développement (Fonds de solidarité internationale pour l'eau).

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2010 s'est tenue le 1^{er} avril. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I « Eau potable », EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et économie » de l'EUREAU. Une présentation des Conventions en cours et des travaux relatifs au PGDA a également eu lieu.

Il est à noter que les prestations des délégués des sociétés associées dans le cadre des **88 réunions** des Commissions et Organes de gestion d'AQUAWAL représentent pour l'année écoulée, environ **2.900 heures de travail**.

AQUAWAL a participé au 89^{ème} Congrès de l'ASTEE qui s'est déroulé du 1^{er} au 3 juin à Strasbourg.



Aspect financier

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société (Détails du bilan repris au Chapitre 8 - Page 58).

Le bénéfice de l'exercice 2010 est de 93.385 € contre 116.746 € l'exercice précédent.
Le coût des ventes et prestations s'élève à 617.881 €. Il était de 655.136 € en 2009.
Les charges financières sont stables, soit 533 € en 2010.
Les produits de l'exercice 2010 atteignent 719.905 € soit une diminution de 6,74 % par rapport au chiffre de 771.937 € atteint en 2009.
La situation des fonds propres est de 3.179.992 € à comparer au montant de 3.162.046 € au terme de l'exercice précédent.
Vous trouverez ci-dessous l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2009 et 2010.

Variation de l'actif 2009-2010

Les différents investissements relatifs à l'année 2010 sont de 1.476 €. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 2.657 €. Des désaffectations ont été comptabilisées à concurrence de 9.004 €.
Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.
Les créances commerciales sont de 16.734 €. Les autres créances, pour un montant de 48.349 €, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 33.976 € ainsi que les précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers, 1.571 € et l'ONSS payée d'avance, 12.764 €.
Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 846.797 € dont 259.982 € en placement de trésorerie, 504.274 € en compte épargne et 81.887 € en compte courant.
Les comptes de régularisation sont de 13.313 € dont 9.736 € de charges à reporter et 3.577 € de produits acquis.

Variation du passif 2009-2010

Les capitaux propres s'élèvent à 3.179.992 € en augmentation de 17.946 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 €, les réserves pour 440.825 €, et le bénéfice reporté pour 102.489 €.
Le montant de la provision pour risques et charges représente l'indexation du loyer qui n'a jamais été appliquée.
Le montant des dettes est de 121.828 €. Elles se répartissent en 4.296 € de dettes commerciales, de 42.093 € de provision pour le pécule de vacances et de 75.439 € de dividendes de l'exercice après approbation de l'Assemblée générale.

Variation du compte de résultats 2009-2010

Les ventes et prestations s'élèvent à 558.554 € et se répartissent en 452.985 € de facturations de prestations de service, 102.465 € de subsides liés aux diverses conventions d'études et de 3.104 € de frais récupérés.
Les produits financiers de 161.351 € représentent 150.878 € de dividendes sur la participation SPGE et 10.473 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.
Le coût des ventes et prestations de 617.881 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 266.696 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 71.325 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 81.699 €, 27.333 € de charges locatives, 11.418 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 11.099 € d'honoraires et 5.975 € pour la publication du Rapport d'activités.
- Les charges salariales sont de 347.662 €.
- Les amortissements sont de 2.657 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 867 €.

Une provision de 8.105 € pour les montants non indexés du loyer.
En euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le résultat de l'exercice est de 93.385,11 €. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 89.212,27 €. Le bénéfice à affecter pour l'année 2010 est de 182.597,38 €.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 4.669,25 € à la réserve légale soit 5 % de 93.385,11 €.
- 75.438,96 € à la rémunération du capital soit 50 % du dividende de la SPGE.
- 102.489,17 € au bénéfice à reporter.

II Principaux risques et incertitudes Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement Néant.

VI Succursales Néant.

VII Utilisation des instruments financiers La société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la société de mettre en place des indicateurs de performance.



3

Chiffres-clés du secteur

Chiffres-clés du secteur ⁽¹⁾

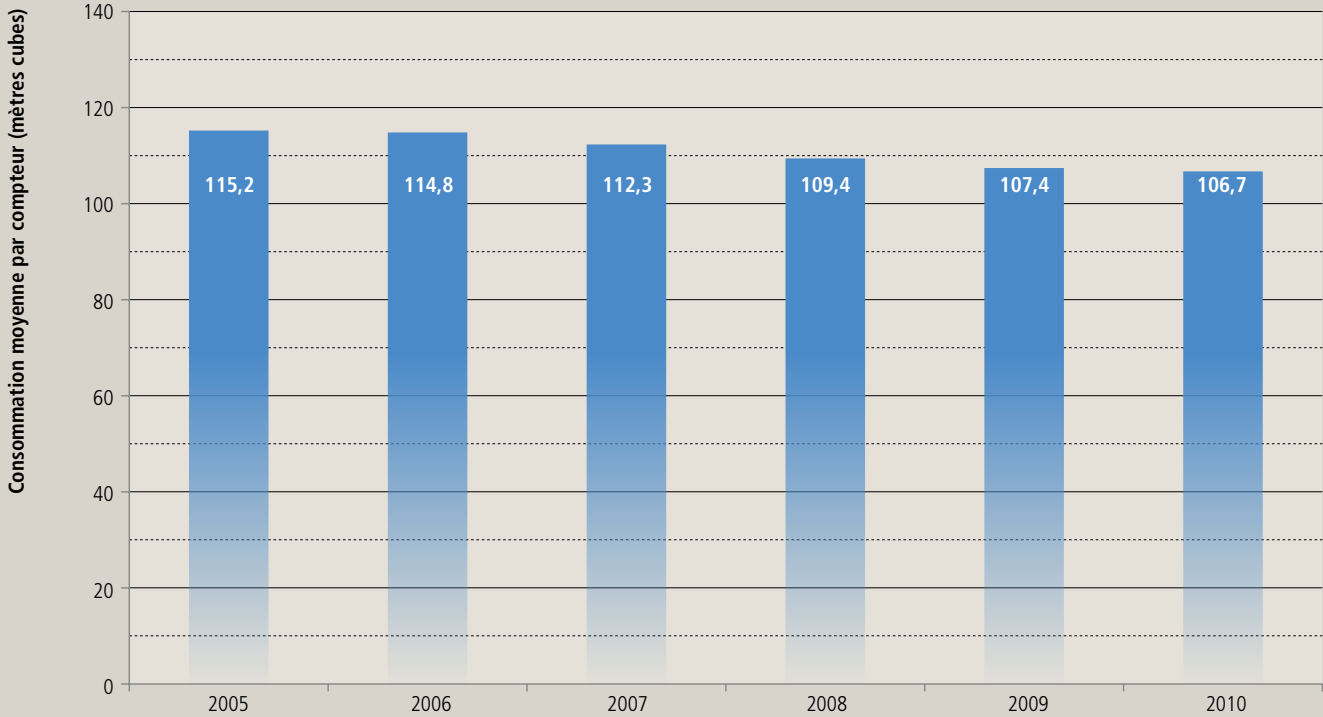
Producteurs-distributeurs	Nombre de communes desservies	Nombre de compteurs	Volume prélevé (m³)	Volume enregistré (m³)	Emplois directement générés en Wallonie (ETP)
AIEC	5	12.259	1.510.367	1.044.610	19,92
AIEM	4	11.307	1.502.740	1.064.876	24,60
CIESAC	4	2.464	491.490	262.481	5,37
CILE	24	243.866	27.075.244	26.311.995	368,95
IDEA	0	455	7.624.929	3.957.053	12,80
IDEN	3	3.019	418.131	313.237	6,75
IECBW	13	76.604	7.454.374	10.064.704	112,40
INASEP	12	35.174	2.570.613	2.968.334	57,44
Régie des eaux de Chimay	1	3.050	1.517.617	N.C.	8,50
Régie des eaux de Saint-Vith	1	3.406	613.266	449.920	6,75
Service des eaux de Burg-Reuland	1	1.840	315.355	256.744	4,50
Service des eaux de Limbourg	1	1.218	38.764	379.606	2,00
Service des eaux de Rochefort	1	5.255	868.731	510.674	7,00
Service des eaux de Theux	1	4.575	628.387	486.702	5,00
Service des eaux de Trois-Ponts	1	1.445	357.823	129.562	3,44
Service des eaux de Waimes*	1	1.752	198.497	181.296	4,00
SWDE	203	1.008.572	157.869.917	102.571.059	1.597,30
Vivaqua	-	-	137.363.873	-	379,70

(1) Tout indicateur calculé à partir de ces données ne peut valoir de base de comparaison entre les différents opérateurs
* Membre effectif en 2011

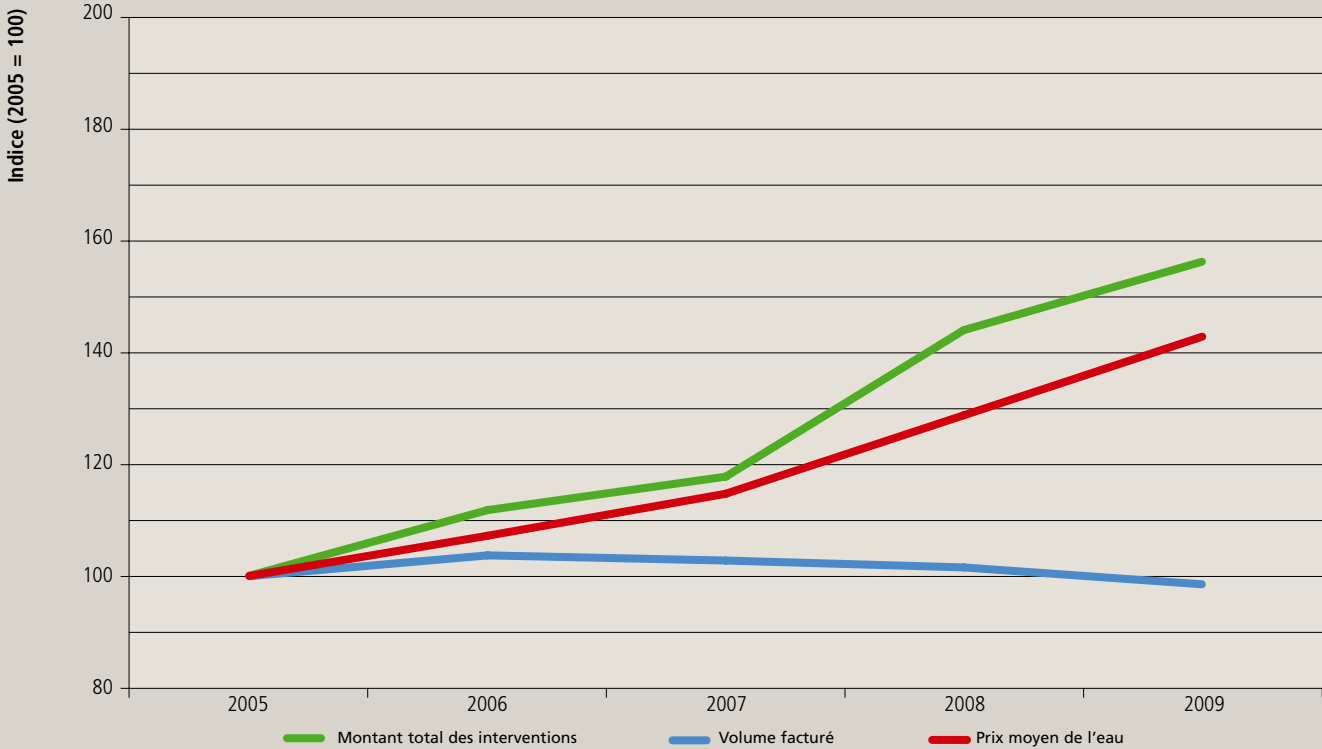
Organismes d'assainissement agréés et SPGE*	Nombre de communes concernées	Longueur des collecteurs existants (km)	Nombre de stations d'épuration en service	Capacité nominale des stations d'épuration en service (EH)	Emplois directement générés en Wallonie (ETP)
AIDE	84	277	64	1.002.751	241,00
AIVE	44	188	75	269.575	70,00
IBW	27	198	33	483.600	87,00
IDEA	24	267	25	515.700	80,60
IGRETEC	22	326	45	590.100	106,50
INASEP	38	279	97	233.755	80,85
IPALLE	23	169	34	367.205	76,00

* L'assainissement collectif des eaux usées est coordonné et financé par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

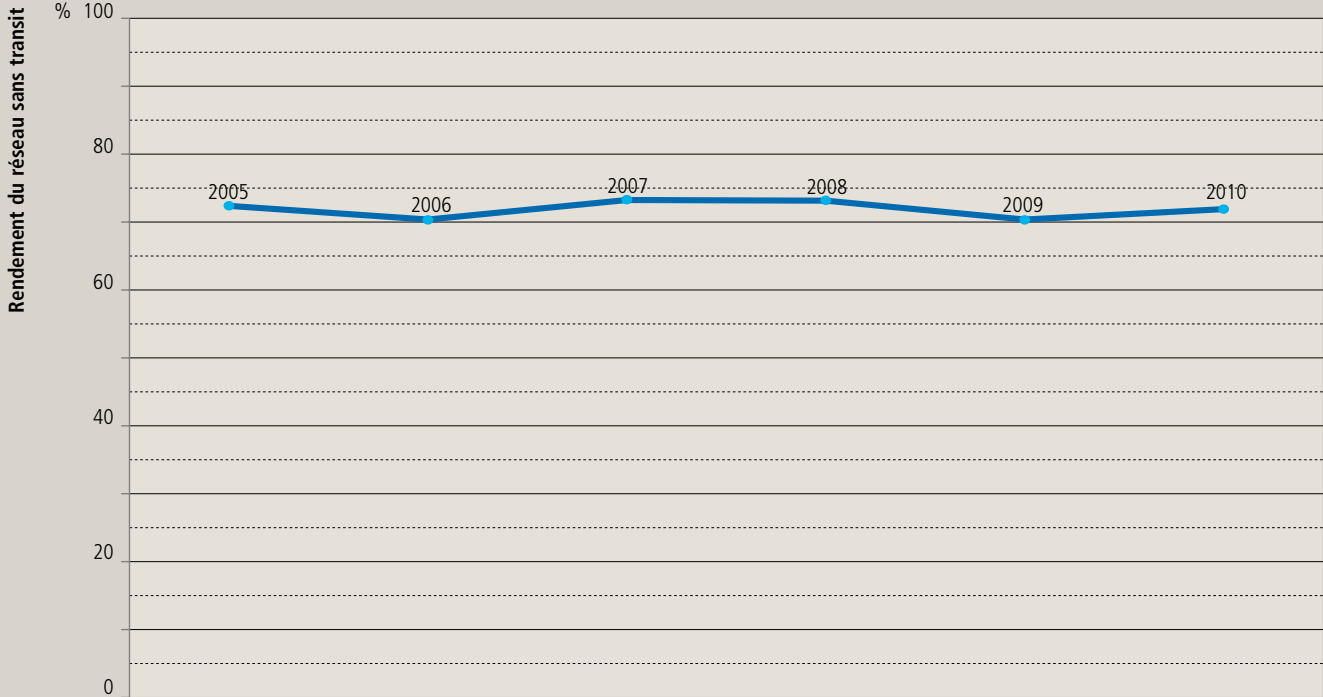
Evolution de la consommation moyenne par compteur (2005 - 2010)



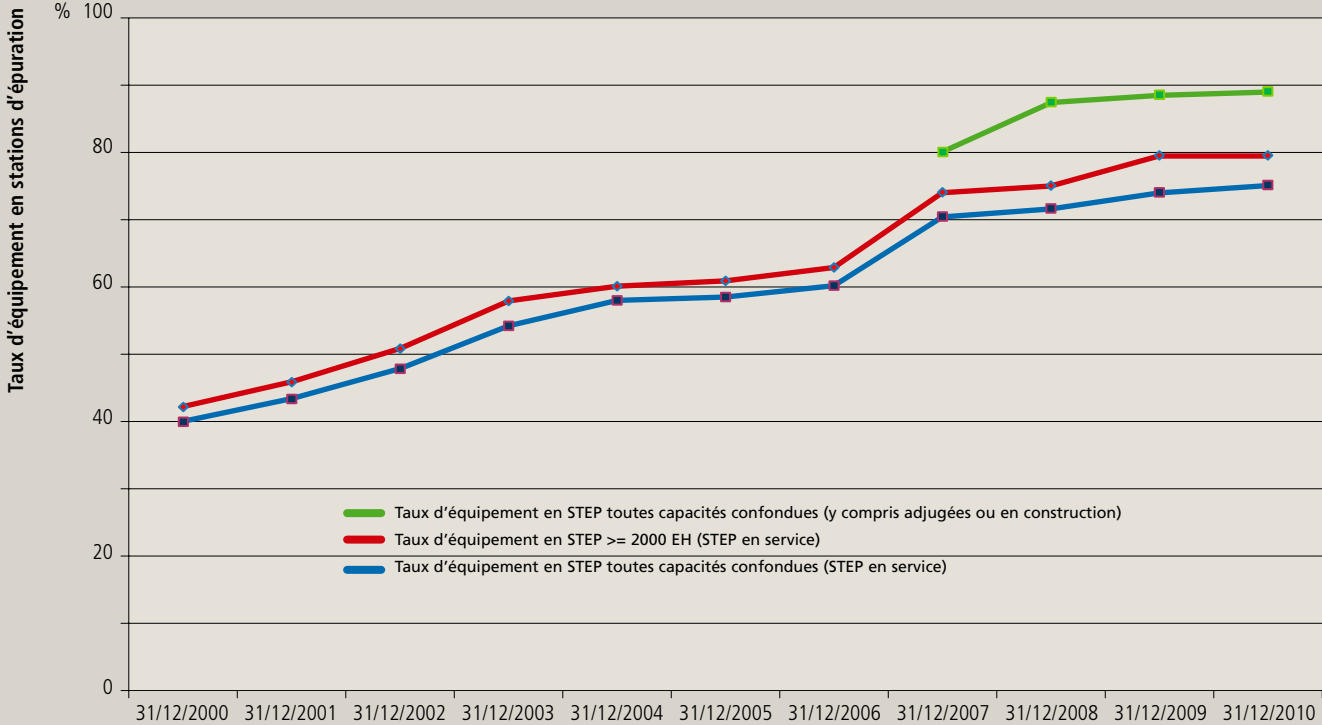
Evolution comparée des besoins et ressources du Fonds social de l’eau (2005 - 2009)



Evolution du rendement du réseau en Wallonie (2005 - 2010)



Evolution du taux d’équipement en stations d’épuration (2000 - 2010)





4

Rapport d'activités

des différentes Commissions et de la Convention-cadre
du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture
en Région wallonne (PGDA)

Commission I

« Production »

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l’eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

Supervision :

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Président :

M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président :

M. J.-Cl. CORNET (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (Vivaqua)

M. D. FOULON (IDEN)

M. J. GAUTHIER (AIEC)

M. V. PAEPS (SPGE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

M. J.-M. REINERTZ (Service des Eaux de la Commune de Limbourg)

M. A. RORIVE (IDEA)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Expert :

M. S. RONKART (SWDE)

La Commission s’est réunie à **vingt reprises** au cours de l’année 2010.

La Commission s’est penchée sur l’examen de divers textes légaux et réglementaires dont notamment :

- La révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- L’avant-projet d’Arrêté modifiant le Titre III du Règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne l’implantation et l’exploitation des stations-services.
- L’avant-projet de Décret relatif à l’infrastructure d’information géographique wallonne - INSPIRE.
- L’avant-projet du Gouvernement wallon établissant des normes de qualité environnementale en vue de la protection des eaux de surface et modifiant le Livre II du Code de l’environnement contenant le Code de l’eau.

La Commission s’est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- Le suivi des travaux de la Commission EU I « Eau potable » de l’EUREAU et des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en présence du représentant d’AQUAWAL via Belgaqua à la Commission EU I « Eau potable ».
- Le suivi des travaux de la Commission I « Production » (Objet : Protection des captages) relatifs aux contacts avec Infrabel et la SPAQuE.
- Le Programme de Gestion Durable de l’Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA) et notamment la réalisation d’actions et de fiches techniques sur la protection des captages.
- Le suivi des travaux du Comité régional PHYTO.
- L’examen du dossier Contrat de captage.
- Le dossier relatif aux citernes à mazout.
- L’échange d’informations sur le bon usage des pesticides en domaine public.
- Le compte rendu de la réunion organisée par la DGO3 avec Messieurs SOMBRE et CLAES (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire - AFCN).

Via la création d’un groupe de travail avec le secteur carrier et le Service Public de Wallonie, AQUAWAL a été associée à la rédaction d’une Convention (SPW - FUNDP) « **Examen des interactions entre les ressources en eau et l’industrie extractive en Région wallonne** », de même qu’à l’élaboration d’une Charte de concertation entre le secteur de la production-distribution d’eau et le secteur carrier. Cette Charte de concertation fera l’objet d’une signature officielle conjointe en 2011, en présence du Ministre de l’Environnement.

La Commission a reçu, dans le courant de l’année, différents orateurs extérieurs :

- Monsieur DELLOYE (DGO3) dans le cadre d’échanges de vues et notamment sur les législations wallonnes et européennes.
- Monsieur COGNIAUX (PHYTOFAR) en vue de discuter des pistes de collaboration AQUAWAL/PHYTOFAR.

La Commission a également été associée, via le Comité de suivi de l’Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse », à un échange de vues dans le cadre de la concrétisation du programme d’intentions. Certains des membres de la Commission ont eu l’occasion de visiter le site de production de Heel (WML) aux Pays-Bas.

Six réunions ont été consacrées plus particulièrement à la protection des captages, en collaboration avec la S.A. Protectis, dont certaines se sont déroulées en présence de Messieurs DEFORET (Infrabel) et LOX (SPAQuE).

Ces réunions se sont concentrées sur :

- La politique menée par Infrabel en matière de désherbage de ses infrastructures, en collaboration avec un représentant d’Infrabel.
- L’élaboration d’une note de synthèse relative aux interventions d’urgence pour la protection des prises d’eau potabilisable, en collaboration avec un représentant de la SPAQuE.

- L’échange d’expériences en matière de travaux à réaliser en vue de la protection des prises d’eau souterraine.
- Le problématique des puits géothermiques.
- Le programme d’études 2010-2014 de la SPGE.
- La réalisation par la SPGE d’un marché global pour l’ensemble des producteurs d’eau pour l’acquisition de panneaux de délimitation des zones de protection des captages.
- L’élaboration d’une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zones de prévention de captages.
- Le transfert des droits réels en zones de prévention de captages d’eau potabilisable et l’information à l’attention des titulaires de droits réels et des notaires instrumentant.
- Le suivi des travaux des groupes de travail « Normes », « Economies » et « Techniques » mis en place dans le cadre de la Task Force Directive-Cadre Eau.



Commission II

« Distribution »

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision :

M. E. SMIT (SWDE)

Président :

M. P. MINNE (CILE)

Vice-Président :

M. G. LANUIT (SWDE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. CAPIAU (IDEA)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. P. GILLAU (IDEN)

M. G. HENRY (AIEM)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PIREYN (Vivaqua)

M. J.-M. REINERTZ (Service des Eaux de la Commune de Limbourg)

M. Y. RENSON (IECBW)

Experts :

M. Ph. GILISSEN (SWDE)

M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **trois reprises** au cours de l'année 2010. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des sociétés associées (Messieurs PLUMIER (CILE) et GILISSEN (SWDE)), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. La Commission s'est fixée un ordre de priorité dans ce travail qui a tenu compte de la révision du RW99 (chapitres P et C) et de la rédaction du Cahier des charges type (CCT) 2010-2011 de la SWDE. Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2010.

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution » du groupe de travail « FTS », du groupe de travail « Experts - Installations intérieures » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- Le suivi du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et la Charte wallonne des Impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.
- La proposition d'adaptation du Code de l'eau suite à la modification de la notion de lotissement dans le CWATUPE et en corollaire la modification de l'article D. 195 du Code de l'Eau.
- L'état d'avancement du Cahier des Charges type 2010-2011 de la SWDE.
- L'avant-projet de Décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne - INSPIRE.
- Les journées technologiques d'information organisées par le Polygone de l'eau.
- La poursuite de l'examen du projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.
- L'échange des pratiques en matière de prises d'eau frauduleuses par des cols de cygne et de refus de signature de constats de sinistres (sans reconnaissance de responsabilité) dans le cadre de conduites accrochées.
- La réflexion sur l'opportunité de mise en place d'une Convention standardisée en matière de gestion des hydrants.
- L'examen d'une étude française en matière de télé-relevé.



Commission III

« Assainissement »

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique « EMAS »

Supervision :

M. B. ANTOINE (AIVE)

Président :

M. M. LEMINEUR (INASEP)

Vice-Présidents :

M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BROERS (Vivaqua)

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. P. LEURIS (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. J.-P. SILAN (AIDE)

M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à **vingt-huit reprises** au cours de l'année 2010.

La Commission a procédé à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission III (Objet : EMAS).
- La Convention relative à la constitution et l'exploitation d'un système de gestion des réseaux d'assainissement (exploitation d'Infonet).
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :
 - L'avant-projet de Décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne - INSPIRE.
 - L'avant-projet du Gouvernement wallon établissant des normes de qualité environnementale en vue de la protection des eaux de surface et modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Eaux usées », du groupe de travail NBN TC 165 et du Groupe de travail TC 400 « Horizontal standards in the fields of sludge biowaste and soil » de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU, en présence du représentant d'AQUAWAL via BELGAQUA à cette Commission.
- Le suivi de la Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux.
- Le projet de protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE.
- Le suivi des travaux du Comité d'accompagnement de la convention VALBOU.
- La norme NBN EN 752 (2^{ème} édition - Mars 2008) « Réseau d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments » avec une présentation de son contenu et des nouvelles courbes IDF par un représentant de l'AIDE.
- La thématique des surverses d'orages.
- Le Contrat d'égouttage et son évolution.
- La réflexion sur la notion de traitement approprié et la rédaction d'une note d'intention relative à l'Assainissement approprié en zone rurale en Wallonie.
- L'état de la situation par rapport aux stations de pompage communales susceptibles d'être reprises par la SPGE.
- Les journées technologiques d'information organisées par le Polygone de l'eau.
- Le courrier de l'AIVE au Ministre de l'Environnement et relatif à l'assainissement autonome prioritaire / Etudes de zones et notification de la décision du Ministre aux particuliers.
- L'échange d'informations et d'expériences sur la question du recours à du personnel assermenté pour la réalisation de l'état des lieux avant / après.
- La problématique de placement de pompes à chaleur par rapport à l'introduction d'eau de dilution dans le réseau d'assainissement.



La Commission a préparé le point de vue du secteur Assainissement sur le Contrat d'égouttage qui a été présenté lors de la deuxième édition des « **Assises de l'eau en Région wallonne** » le 17 mars 2010 ; elle a également collaboré à la préparation du programme de la troisième édition des « **Assises de l'eau en Wallonie** » qui se dérouleront au mois de mars 2011.

Dans ce cadre, elle a procédé, via un groupe de travail « Guide Pratique » composé de représentants de sociétés associées, de la SPGE et de l'UVCW, à la rédaction du « Guide Pratique à l'usage des Communes relatif à l'Assainissement des eaux usées ». Ce document sera présenté en primeur aux troisièmes Assises de l'eau en 2011.

La Commission a également participé à une séance d'échange d'informations et d'expériences en matière de coordination des travaux en Région bruxelloise, de cartographie et d'inspection des travaux d'égouttage, qui s'est déroulée dans les locaux de Vivaqua.

Enfin, la Commission a invité Monsieur LEJEUNE, Président du Comité d'experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle, à participer à ses travaux en vue de lui présenter les grandes lignes des travaux menés sur demande du Ministre de l'Environnement sur le Service Public d'Assainissement Autonome (SPAA).

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la thématique « EMAS » en collaboration avec la SPGE et Maître MOERYNCK.

Treize réunions ont été consacrées à cette question. Elles ont eu pour objet notamment la mise à jour du « Registre et Veille légale et réglementaire », ainsi que le suivi du Forum de discussions. L'utilisation pratique de ces outils a été débattue et en vue d'alimenter sa réflexion, la Commission a reçu quatre sociétés ayant développé des systèmes actuellement disponibles sur le marché en matière de Veille légale.

Les réunions ont permis de réaliser l'inventaire des démarches ISO 14 001 et EMAS de chaque Organisme d'Assainissement Agréé, ainsi que pour certains d'entre eux, une présentation de l'audit externe effectué au sein de leur société.

Le groupe de travail « **Autorisations de déversement** », créé au sein de la Commission III « **Assainissement** » (Objet : EMAS), a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'une méthodologie de travail en matière de remises d'avis par les Organismes d'Assainissement Agréés dans le cadre des autorisations de déversement.

La réflexion du groupe de travail « **Gestion des gadoues** » a abouti à la formulation de propositions de mesures de gestion de l'acceptation des gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduelles communes à l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés.

La Commission a continué à suivre les travaux relatifs au service de garde et a également bénéficié d'une présentation par la SPGE d'un exposé sur la performance énergétique des bâtiments en Wallonie.

A l'initiative de la SPGE, une journée d'information et de réflexion a été organisée sur le Règlement (CE) N°1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 (nouveau règlement EMAS), ainsi que sur les Indicateurs de performance environnementaux, qui a permis d'établir un tableau global pour les sept Organismes d'Assainissement Agréés.

Commission IV

« Administration et Finances »

Cette Commission mixte et transversale traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité, de l'automatisation, de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) et des ressources humaines.

Supervision :

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

Président :

M. R. VANHAMEL (AIDE)

Vice-Président :

M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)

M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)

Mme C. DECAMPS (IDEA)

M. C. DUMONT (AIVE)

M. J.-Fr. FLAMENT (SWDE)

M. Ph. FRERE (IGRETEC)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme A. GOUVERNEUR (IBW)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

Mme V. JAMME (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. Y. PETIT (INASEP)



La Commission s'est réunie à **quatorze reprises** au cours de l'année 2010. Différentes matières ont été abordées qui concernaient les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- qualité,
- et ressources humaines.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**trois réunions et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi des travaux connexes à la Commission IV « **Administration et Finances** » (Objets : Sécurité / Automatisation / Qualité / Ressources humaines).
- Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.
- Le suivi des travaux du Comité de contrôle de l'eau.
- L'examen de la proposition de modification de l'article D.228, alinéa 3 du Code de l'Eau (CVD prospectif).
- La réforme des Intercommunales.
- Le suivi des travaux du groupe de travail « Normes », « Economies » et « Techniques » mis en place dans le cadre de la Task Force Directive-cadre Eau.
- L'examen de la question du paiement d'une redevance annuelle par les opérateurs pour les chemins de halage.
- La problématique « In-house ».
- L'examen des procédures de recrutement des impayés.

Suite à une entrevue avec les représentants du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la Commission a rendu, via le groupe de travail « Impayés », un avis sur les recommandations formulées par ce Service en matière de droit effectif à l'eau.

La Commission a poursuivi ses travaux en matière de « **Sécurité** », en collaboration avec Monsieur BLEUS (Assuralia). **Quatre réunions** ont été consacrées aux dossiers suivants :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- La mise à jour du tableau comparatif reprenant, pour l'ensemble des sociétés associées, les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle / globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées, ...).
- Le suivi du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau et la Charte wallonne des Impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public.
- Une présentation de la procédure d'accueil des nouveaux engagés par les sociétés associées.
- La problématique de la sous-traitance.
- L'examen de la CCT 100 du 01/04/2009 concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.
- Une présentation d'un exposé sur l'aménagement de véhicules.
- Les travaux futurs de la Commission.
- La coordination des travaux de la Commission.

- La participation d'un représentant d'Assuralia aux travaux de la Commission.

La Commission a également procédé au visionnage du film « Un mauvais plan ».

En ce qui concerne le thème « **Automatisation** » (**cinq réunions**), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- La poursuite des travaux relatifs aux « Consommations énergétiques / Economie d'énergie : optimisation ».
- La mise à jour du tableau « Inventaire des capteurs utilisés ».
- Le suivi des travaux du groupe de travail « Service de garde ».
- La présentation du système de télégestion mis en place au sein de la SWDE et de l'INASEP.
- La liste des travaux futurs et l'élaboration d'un standard pour les présentations ultérieures.

La Commission a également eu l'occasion de visiter l'usine de Tailfer (Vivaqua), et plus spécifiquement son système de télégestion avec une présentation de la comptabilité énergétique mise en place.

En ce qui concerne la thématique « **Qualité** » (secteur de la production-distribution d'eau), (**deux réunions**), la Commission a réfléchi à la mise en place d'une procédure d'audits externes croisés entre les sociétés de production-distribution d'eau associées.

Elle a également consacré une réunion à la présentation par son Coordinateur de la Revue de Direction mise en place au sein de Vivaqua. La Commission a aussi dressé un bilan de ses travaux 2009 et a réfléchi à un planning de travaux futurs.

Suite à la demande d'une société associée, un volet supplémentaire a été ajouté aux travaux de la Commission IV relatif aux **Ressources humaines** dont la première réunion aura lieu dans le courant de l'année 2011.

Commission V

« Communication et Relations publiques »

Cette Commission mixte traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation à l'eau vers le grand public, les communes et les professionnels.

Supervision :

M. A. GILLIS (IECBW)

Présidente :

Mme L. LICATA (SWDE)

Vice-Président :

M. E. FONTAINE (INASEP)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

Mme C. BAWIN (CILE)

Mme S. COLLARD (IPALLE)

Mme M.-E. DELTENRE (Vivaqua)

Mme P. DENIS (AIDE)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

Melle F. MERENNE (AQUAWAL)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. P. SANTIQUIAN (AIVE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Cette Commission s'est réunie à **dix reprises** au cours de l'année 2010. Elle a consacré la majeure partie de ses réunions à :

- La finalisation, du **Dossier pédagogique « Bon voyage, l'eau »** et sa version allemande : « **Wenn das Wasser auf Reisen geht!** », à destination des professionnels de l'éducation, réalisé avec le soutien du Ministre de l'Environnement.
- L'organisation des Journées wallonnes de l'eau, qui se sont déroulées les 19 (écoles) et 21 mars (grand public), sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, avec le soutien du Ministre de l'Environnement.
- La préparation d'un nouveau projet de communication à destination des adolescents :
 - Les frères DE LA TULLAYE seront sollicités en 2011 afin d'organiser un cycle de conférences sur l'ensemble du territoire wallon en fonction d'un planning de villes arrêtées.
 - Un concours sera proposé en parallèle et les gagnants participeront au 6^{ème} Forum Mondial de l'eau qui se déroulera à Marseille au mois de mars 2012.

La Commission a également examiné les dossiers suivants :

- L'organisation des deuxièmes (2010) et troisièmes (2011) éditions des « **Assises de l'eau en Wallonie** ».
- La préparation de la Quinzaine de l'eau (2011), à l'initiative du Ministre de l'Environnement, en collaboration avec les Contrats de rivière de Wallonie.
- La réécriture, la vulgarisation, la mise en page et la traduction du « **Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'assainissement des eaux usées** » et sa version allemande : « **Praktischer Leitfaden Für Gemeinden Zur Abwasserbeseitigung** ».
- Le projet « Classes d'eau ».
- La collaboration avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement, dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, pour la réalisation de panneaux présentant le secteur de l'eau.
- Le renouvellement de la Vice-présidence de la Commission.

La Commission a rencontré, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs dont Messieurs DESPIEGELAERE et VAN DER ZWALMEN, représentants de l'Asbl PROTON, Monsieur LOUIS, Administrateur délégué des Classes d'eau et Madame WILKIN, Inspectrice de l'enseignement primaire de la Communauté française.



Commission VI

« Eau, Industrie et Agriculture »

Cette Commission mixte et transversale traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

Supervision :

M. G. DELBAR (IPALLE)

Président :

M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président :

M. H. ZEMAN (IGRETEC)

Secrétariat :

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (Vivaqua)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PARENT (IPALLE)

Mme C. RAMELOT (AQUAWAL)

La Commission ne s'est pas réunie durant l'année 2010 et ses travaux se sont limités à quelques consultations **par mail**, dont notamment une sur un avant-projet d'Arrêté modifiant le Titre III du Règlement Général pour la protection du travail en ce qui concerne l'implantation et l'exploitation des stations-services.





Convention-Cadre du Programme de Gestion Durable de l’Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)

Depuis 2001, le **Programme de Gestion Durable de l’Azote** (PGDA) est appliqué par les agriculteurs wallons afin de protéger les ressources en eau d’une contamination par le nitrate. A cet égard, une Structure d’encadrement Nitrawal a été créée, dans laquelle sont présents les acteurs de terrain, le secteur agricole et le secteur de l’eau, ainsi que des équipes scientifiques. Tous œuvrent à la bonne application du PGDA dans le souci d’une eau de qualité, comme le témoignent les chiffres-clés repris dans le chapitre ci-après.

Le Programme de Gestion Durable de l’Azote en agriculture (PGDA) établit des règles à respecter en matière de nitrate. En effet, les quantités tolérées dans l’eau de consommation sont extrêmement strictes afin de garantir la parfaite qualité de celle-ci. L’agriculteur est donc tenu de prendre différentes mesures afin de protéger l’eau du nitrate. Notamment, le PGDA fixe des normes à respecter en vue d’une fertilisation en équilibre avec les besoins des plantes. Pour vérifier le respect des règles établies, le législateur a instauré des contrôles durant les mois de novembre et de décembre afin de mesurer l’Azote Potentiellement Lessivable (APL) encore présent dans les terres de l’agriculteur, autrement dit le reliquat de nitrate qui risquerait d’être emporté par les pluies hivernales vers les nappes phréatiques. Il est toutefois important de rappeler que l’agriculture n’est pas seule responsable de la présence de nitrate dans les eaux. Les activités industrielles et domestiques sont elles aussi des sources de nitrate. Par ailleurs, la mise en application du PGDA implique pour l’agriculteur de changer ses habitudes et d’entreprendre de nouvelles démarches, ce qui nécessite parfois une aide avisée. C’est pourquoi l’asbl Nitrawal lui propose un accompagnement adapté à ses besoins pour mettre en œuvre les bonnes pratiques essentielles à la protection de l’eau. Par la suite, sont repris les chiffres-clés de cette année 2010 en termes de PGDA, ainsi que deux actions phares réalisées en 2010 : les lancements du projet Interreg IV « SUN » et des « actions captage ». De même, seront présentés les résultats du contrôle APL mené en automne 2010, résultats reflétant la bonne conformité des exploitations en matière de gestion de l’azote, et donc de préservation de nos ressources en eau.

Chiffres-clés 2010

Sur l’année 2010, les conseillers de Nitrawal ont effectué **1.430 visites d’exploitations agricoles**. Le but était de conseiller et d’informer de manière personnalisée les agriculteurs sur la fertilisation raisonnée et la gestion de l’azote au sein de leur exploitation. Par ailleurs, les conseillers ont également répondu aux questions les plus diverses au sujet des contrôles APL menés par le Service Public de Wallonie.

Au total, ce ne sont pas loin de **300 plans prévisionnels** de fertilisation qui ont été établis par les conseillers Nitrawal chez les agriculteurs volontaires. Ces plans prévisionnels de fertilisation permettent aux agriculteurs de prévoir au mieux la répartition de leurs engrais de ferme sur les parcelles de leur exploitation.



D’autre part, **255 agriculteurs ont été suivis** en 2010 dans le cadre de suivis réglementaires, de suivis volontaires ou de démarches dérogatoires, afin de les aider dans leurs pratiques de gestion de l’azote. Les suivis réglementaires consistent à aider et encadrer les agriculteurs inscrits dans le programme de surveillance suite à une non conformité de leur exploitation en termes d’APL, et surtout de les aider à en sortir. Les suivis volontaires reprennent des agriculteurs qui se sont engagés volontairement auprès de Nitrawal pour améliorer leur gestion de l’azote. Quant à la démarche dérogatoire, elle permet aux agriculteurs, en zone vulnérable, de déroger au plafond des quantités d’épandage autorisées par le PGDA, sous certaines conditions bien précises.

D’autre part, depuis la création de Nitrawal en 2001, ce ne sont pas loin de **7.800 agriculteurs qui ont pris contact avec Nitrawal**, soit la moitié des agriculteurs wallons. De plus, 35.000 hectares de cultures et de prairies ont reçu le conseil avisé de Nitrawal depuis 2001.

Autre chiffre important : suite à une enquête réalisée chez les agriculteurs en suivi APL depuis deux ans, on constate que **81% d’entre eux ont diminué leurs fertilisations minérale et/ou organique** sur au moins une de leur culture.

Projet SUN

Le 22 janvier 2010 à Laon (Picardie), une conférence de presse officialisait le lancement d’un projet Interreg IV, dénommé SUN pour « Sunstainable Use of Nitrogen » ou encore « **Utiliser l’azote de manière durable en agriculture et protéger l’eau** ». Voilà l’enjeu commun que se sont fixés les dix partenaires de régions transfrontalières de France, de Wallonie et de Flandre.

Le but de ce projet, qui durera trois ans, est de contribuer à réduire les apports d’azote grâce à des pratiques de fertilisation mieux raisonnées, mais aussi de limiter les pertes d’azote autant vers l’air que dans les eaux.

A cette fin, des actions sont menées conjointement afin de mettre en commun des connaissances, des expériences, des informations et des logiciels pour aboutir à faire évoluer nos outils de conseil et de communication.

En termes de communication, des actions transfrontalières ont été réalisées. Notamment, un grand concours a été lancé en 2010 dans le but de recueillir des photos en lien direct avec l’agriculture et l’eau. Les photos reçues ont été utilisées pour concevoir le calendrier 2011 distribué à plus de 23.000 exemplaires de part et d’autre de la frontière. D’autres serviront à illustrer l’une ou l’autre des futures parutions de Nitrawal.



Multiplication des actions “Captage”

En automne 2008, Nitrawal mettait sur pied une action innovante sur le captage d’eau de Givry (commune de Quévy). Voilà maintenant deux ans que cette action est en cours, action dont l’objectif est **d’associer agriculteurs et producteurs d’eau autour d’une problématique commune bien définie : « améliorer la qualité de l’eau du captage »**. Rassembler les différents acteurs permet alors à chacun d’apprendre via les expériences de ses voisins ; et par conséquent, de mettre en évidence l’apport bénéfique des mesures du PGDA pour la préservation de l’eau.

Les principales actions engagées sont : conseiller les agriculteurs du captage pour l’application du PGDA sensu stricto, réaliser des analyses de sol et d’eau, effectuer des réunions d’information et de débriefing des campagnes de mesures pour fournir un feed-back didactique aux agriculteurs sur leurs pratiques.

Une action innovante ne reste jamais unique... Au cours de cette année 2010, d’autres actions « captage » ont vu le jour dans chacun des centres d’action de Nitrawal. Au total, **7 actions « captage »** réparties en Wallonie ont été lancées pour une durée de trois ans.

- Le choix des captages s’est réalisé suivant trois critères essentiels, à savoir :
- La présence d’une nappe d’eau superficielle (présumant un temps de réponse rapide aux actions menées) ;
 - Un bassin d’alimentation à vocation agricole ;
 - Une teneur en nitrate élevée dans l’eau captée ou qui a tendance à augmenter.

Le tableau ci-dessous liste chacune de ces actions captage et leur « carte d’identité ».

Nom du captage	Commune	Producteur d’eau	Teneur en nitrate (mg/l)	Nbre d’agriculteurs	Nbre d’hectares ou de parcelles suivis
Jollain-Merlin	Brunehaut	SWDE	38-45	19	90 ha
Pont des Diables	Walcourt	INASEP	45	11	100 ha
Captage des Allemandes et des sœurs	Rochefort	Commune de Rochefort	54	3	55 ha
Nandrin	Nandrin	IDEN	36	8	14 parcelles
Captage de l’Ornoy	Mont-Saint-Guibert	IECBW	48	7	17 parcelles
Givry	Quévy	SWDE	67	19	158 ha
Galleries du Néblon	Ouffet	CILE	28	16-20	60 parcelles



Résultats APL 2010

En 2010, le contrôle APL mené par le Service Public de Wallonie a révélé que 82% des exploitations agricoles en zone vulnérable étaient conformes. Ce chiffre est tout à fait en concordance avec les résultats obtenus les années précédentes : 73% en 2008 et 89% en 2009.

Pour rappel, le contrôle APL est mené par le Service Public de Wallonie depuis l'automne 2008. Concrètement, chaque année, celui-ci sélectionne 3 % des exploitations situées en zone vulnérable et contrôle la teneur en nitrate dans trois de leurs parcelles. Cette teneur est calculée par des mesures d'Azote Potentiellement Lessivable (APL) dans les couches superficielles du sol (les 90 premiers centimètres). L'APL correspond au reliquat de nitrate encore présent dans les sols, après récolte, en automne, et qui est donc susceptible de lessiver et de contaminer les nappes phréatiques.

Dans le cas où le contrôle démontre que l'exploitation est non conforme, l'agriculteur est inscrit d'office dans un programme d'observation au cours duquel les résultats devront s'améliorer. Il s'établit sur une période de quatre ans maximum. Pendant celui-ci, chaque année, trois nouveaux APL sont réalisés et évalués. Pour sortir du programme, l'agriculteur doit obtenir une évaluation positive, c'est-à-dire deux APL conformes sur les trois réalisés, pendant deux années consécutives. Si par contre, l'agriculteur obtient une évaluation négative au cours des quatre ans fixés, il s'expose alors à une amende administrative assez lourde.

Cette année 2010, était la première occasion pour les agriculteurs non conformes en 2008 (première année de contrôle) de sortir du programme. Sur les 66 agriculteurs non conformes en 2008, ils sont 53 à avoir été conformes en 2009 et 2010 et ne sont dès lors plus concernés par ce suivi.





5

Communication et sensibilisation



Le dossier pédagogique "Bon voyage, l'eau" ou "Wenn das Wasser auf Reisen geht!"

Cet outil pédagogique vise un public scolaire de 8 à 13 ans et décrit de manière complète le cycle naturel et le cycle anthropique de l'eau. Il aborde également des matières telles que le coût de l'eau, l'eau dans le monde,... Composé de fiches théoriques et de travail, il reprend notamment des exercices pratiques et des expériences. Il est mis gracieusement à disposition des enseignants du cycle primaire / début secondaire.

Accompagné du DVD « **Le voyage de l'eau** » dans lequel Jamy GOURMAUD et son amie Sophie partent à la découverte du parcours de l'eau, ce dossier fut réalisé en français et en allemand. Il a été imprimé en 5.000 exemplaires et est disponible en téléchargement sur le site internet d'AQUAWAL.

Par cette action, AQUAWAL a souhaité d'une part, répondre aux nombreuses demandes des professionnels de l'éducation, lors de visites de sites de production-distribution et d'assainissement d'eau notamment, et d'autre part, remplir sa mission de communication et de sensibilisation, en développant un support complet sur le cycle anthropique de l'eau correspondant aux réalités wallonnes.

Cet outil pédagogique a été soumis à l'appréciation de Madame WILKIN, Inspectrice de l'enseignement primaire de la Communauté française, et une rencontre a été organisée entre celle-ci et les membres de la Commission. Il fut ensuite examiné par la Commission de Pilotage de la Communauté française et reçu un agrément de conformité. Des contacts similaires sont en cours avec la Communauté germanophone qui aboutiront en 2011.



1. Conférence de presse.
2. Salon de l'Education.

Dévoilé lors du Salon de l'Education qui s'est tenu à Namur au mois d'octobre, où les visiteurs ont démontré un intérêt certain pour celui-ci, ce dossier fut présenté officiellement lors d'une conférence de presse, le 16 novembre, sur les lieux de l'exposition SOS PLANET à Liège, en présence du Ministre de l'Environnement qui a soutenu cette action. En parallèle, un communiqué de presse a été envoyé à la presse générale et spécialisée.

Divers supports ont été réalisés afin d'assurer une promotion optimale de ce dossier (affiches, flyers de présentation,...).

Toutes les communes wallonnes ont été informées de l'existence de ce support afin de relayer l'information auprès des écoles situées sur leur territoire et une promotion du dossier sera réalisée dans le « Journal des Enfants » au début de l'année 2011.

Un formulaire d'évaluation a été mis en ligne sur le site internet d'AQUAWAL afin de recueillir les impressions, remarques et suggestions des professionnels de l'éducation.



Les deuxièmes Assises de l'eau en Région wallonne - 17 mars 2010.



Les deuxièmes « Assises de l'eau en Région wallonne »

Les deuxièmes « **Assises de l'eau en Région wallonne** » se sont déroulées le 17 mars 2010, au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes, en présence de Messieurs les Ministres wallons de l'Environnement et des Pouvoirs locaux.

L'assainissement des eaux usées constituait le thème central de ces conférences, qui ont réuni **quelque 300 personnes**.

Diverses thématiques ont été abordées au cours de cette matinée et se sont articulées autour des matières suivantes : *Directive-cadre « Eau », contentieux européens et incidences en matière d'égouttage et de collecte, réforme du Contrat d'agglomération, contrôle des systèmes d'épuration individuelle, gestion des ressources et financement du cycle de l'eau.*

En outre, une présentation du Comité de contrôle de l'eau et de la Commission consultative de l'eau a été réalisée. Une séance de questions-réponses a suivi les exposés qui a permis aux participants de relayer leurs différentes préoccupations.

Un communiqué de presse a été envoyé à la presse générale et spécialisée.

Vu le succès de cette deuxième édition, AQUAWAL a décidé d'organiser une troisième édition dont les préparatifs ont débuté dans le courant de l'année 2010.



Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'assainissement des eaux usées

Au cours de l'année 2010, AQUAWAL, en collaboration avec l'UVCW et la SPGE, a réalisé un « **Guide pratique à l'usage des Communes relatif à l'assainissement des eaux usées** ». Ce document fait suite au Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout.

Ce document a été vulgarisé, mis en page et traduit en langue allemande, avec la collaboration d'une société de communication.

Il est destiné à aider les acteurs du secteur de l'eau à mieux appréhender l'ensemble des législations, les comprendre et les faire appliquer au sein de leur commune. Il regroupe des conseils pratiques et contient des textes légaux et des exemples concrets de mise en oeuvre de la législation.

Par la diffusion de cet outil, AQUAWAL, la SPGE et l'UVCW entendent démontrer leur souhait commun d'aider les collectivités locales, de contribuer à une meilleure prise en compte des eaux usées et de participer activement à leur niveau à l'amélioration de la qualité de l'eau en Wallonie.

Il est disponible en téléchargement sur les sites internet d'AQUAWAL, de la SPGE et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et sera présenté en 2011 aux troisièmes « Assises de l'eau » en Wallonie.

Divers supports de promotion ont été réalisés dans le cadre de cette action (dépliants de présentation, clés USB,...).



Site internet

En 2010, le relevé de compteur du nombre de visiteurs affichait **91.435 visiteurs**.

Le site est consulté à travers le monde. Les internautes proviennent d'environ **140 pays** différents. Néanmoins, la grande majorité des visites concerne la Belgique et la France, avec une prédominance pour cette dernière. D'autres pays de langue française sont également bien représentés tels que le Canada, le Maroc et l'Algérie.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de fréquentations a augmenté de 8%, principalement au dernier trimestre de l'année 2010.

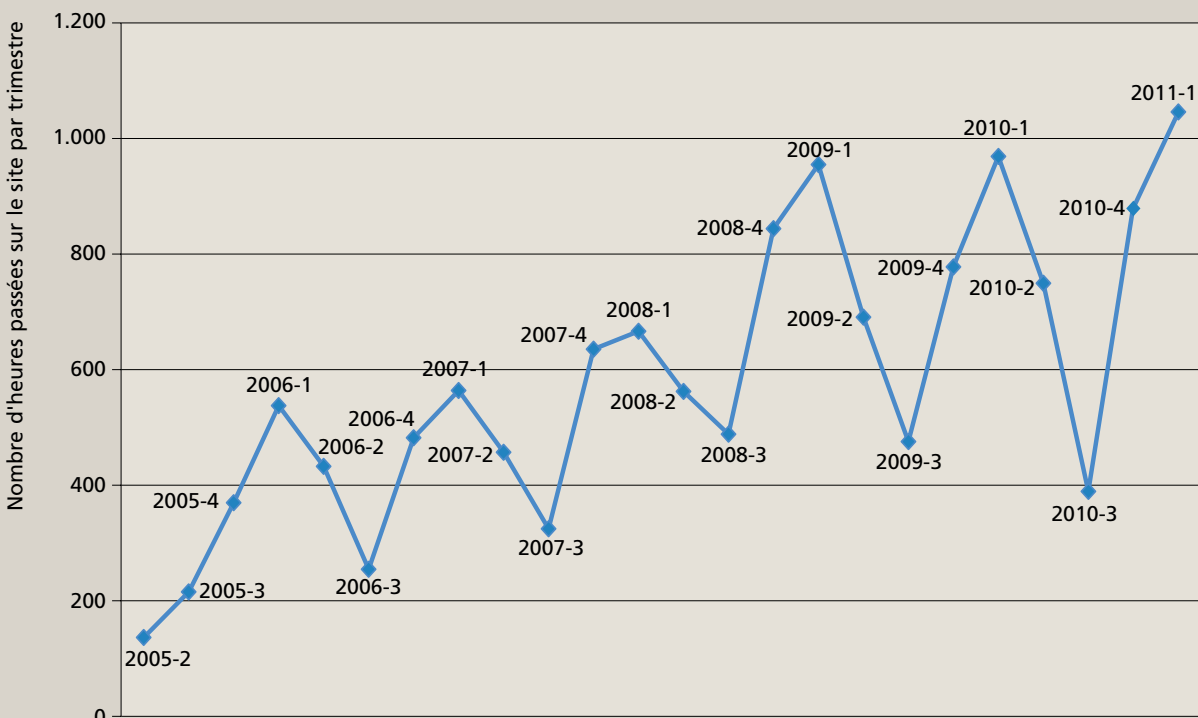
Le temps total passé sur le site internet a crû dans les mêmes proportions (+8.2%) pour atteindre 2.983 heures au total.

Le site internet **est actualisé** et alimenté **régulièrement**.

Un nouvel outil très utile pour tous les citoyens a été mis en ligne au début du mois de janvier 2010. Il s'agit d'un module qui permet aux internautes d'identifier leur distributeur d'eau (coordonnées, site internet) en encodant leur code postal.

En parallèle, un courrier a été envoyé à l'Union wallonne des Architectes, à l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers et à la Fédération Royale du Notariat Belge pour les informer de l'existence de l'outil.

Fréquentation du site Internet www.aquawal.be

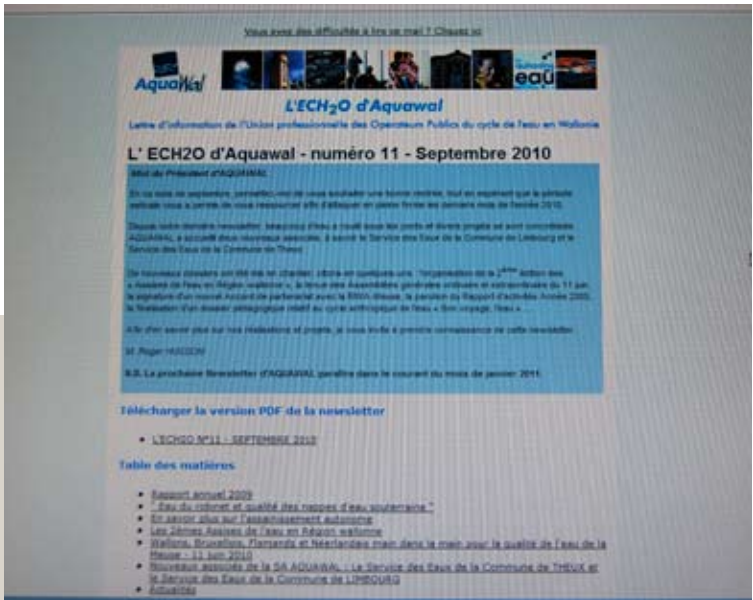


Lettre d'information « L'ECH₂O »

L'année 2010 fut marquée par le retour de « **L'ECH₂O** », la lettre d'information d'AQUAWAL. Trois newsletters furent envoyées à plus de **1.500 destinataires**.

Dans celles-ci, AQUAWAL présente notamment des articles de fond, les actualités du secteur de l'eau, ses actions et réalisations et celles de ses associés.

Conférence de presse « Journées wallonnes de l'eau ».



Journées wallonnes de l'eau : 19 mars (écoles) et 21 mars (grand public)

Dans le cadre de ces manifestations, certains associés d'AQUAWAL ont ouvert des ouvrages techniques au grand public et aux écoles. Près de **8.000 personnes** se sont déplacées pour découvrir stations d'épuration, stations de potabilisation, stations de traitement et de pompage, captages d'eau,... Afin de promouvoir l'événement, une conférence de presse a été organisée le 12 mars, en présence du Ministre de l'Environnement et du Président d'AQUAWAL, un communiqué de presse a été envoyé à la presse générale et spécialisée ; un supplément spécial reprenant le programme des activités fut réalisé et inséré dans les journaux du groupe Sud Presse.

A cette occasion, certains associés d'AQUAWAL ont collaboré avec des Contrats de rivière et avec l'Asbl NITRAWAL.



Représentations extérieures

L'année 2010 fut l'occasion pour AQUAWAL de présenter le secteur l'eau ainsi que diverses thématiques qui y sont liées.

- **1. Polygone de l'eau - Semaine de l'emploi**
AQUAWAL a été sollicitée par le Polygone de l'eau à Verviers le 15 octobre, dans le cadre de la « Semaine de l'emploi », afin de réaliser un exposé sur les emplois générés par le secteur de l'eau en Wallonie.
- **2. ISTE**
Le 7 octobre 2010, AQUAWAL a présenté les spécificités du secteur de l'eau en Belgique aux stagiaires algériens reçus par l'Institut Supérieur des Techniques de l'Eau (ISTE) dans le cadre d'une formation dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des stations d'épuration. AQUAWAL a participé le 8 octobre à la remise des certificats auxdits stagiaires qui s'est déroulée au Château de Colonster à Liège.
- **3. Institut Eco-Conseil**
Comme les années précédentes, le Président d'AQUAWAL a assuré une formation à l'Institut Eco-conseil sur le thème de la gestion de l'eau en Wallonie.

Divers

- **4. Soutien de la Manifestation « Apothé"Eau"se »**
AQUAWAL a participé à la cérémonie « Apothé"Eau"se », qui s'est déroulée le vendredi 29 octobre à Wegnez. Cette manifestation fut organisée par l'Asbl « Classes d'eau » afin d'honorer les quelque 530 premiers élèves diplômés « Ambassadeur de l'eau ». A cette occasion, 600 DVD « Le voyage de l'eau » ont été mis à disposition gracieusement des Classes d'eau par AQUAWAL.
- **5. Diffusion du DVD « Le voyage de l'eau »**
Plus de 300 DVD ont été mis à disposition gracieusement aux professionnels de l'éducation durant l'année 2010. L'intérêt pour ce support s'est accru et les demandes sont assez constantes.
- **6. Collaboration avec le service social du SPW dans le cadre de la réalisation du calendrier « Walcome » 2011 afin de fournir des conseils de bonne utilisation de l'eau du robinet.**





6

Représentations extérieures et Accords de partenariat

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs du secteur de l'eau :

- **IWA (International Water Association)**
Association internationale des professionnels de l'eau.
- **EUREAU (European federation of national associations of water and waste water services)**
Fédération européenne des associations nationales des services d'eau et d'assainissement.
- **CEOCOR (European Committee for the study of corrosion and protection of pipes and pipeline systems)**
Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **AQUA PUBLICA EUROPEA**
Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des services d'eau et d'assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la gestion publique de l'eau.
- **BELGAQUA**
Fédération belge du secteur de l'eau.
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.
- **Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **Commission consultative de l'eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.
- **Commission régionale des déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de contrôle de l'eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.
- **Comité des Experts (SPGE)**
Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la SPGE).
- **Comité régional PHYTO**
Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics, dans le domaine des produits phytopharmaceutiques.
- **Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)**
La Commission Internationale de la Meuse a pour objectif d'aboutir à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique international de la Meuse.

La Commission Internationale de l'Escaut a pour objectif de mettre en place une coopération entre les Etats et les Régions riveraines de l'Escaut afin de réaliser une gestion durable et intégrée du district hydrographique international de l'Escaut.

- **Comité d'Accompagnement de la Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement**
- **Convention « Modélisation pré-normative de pratiques agricoles et agro-environnementales en vue des plans de gestion des eaux de surface et souterraines en Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid - Qualvados - projet Qualvados 2 »**
- **Comité d'accompagnement du programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole - Bassins pilotes d'Arquennes - Convention SPGE - NITRAWAL**
- **CEBEDEAU**
Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.
- **ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)**
- **Protection des captages : Comité de suivi**
- **Task force Directive-cadre sur l'eau (DCE)**
Constituée sur décision du Gouvernement wallon, elle est dédiée à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau et a pour objectif, sur base du travail réalisé par le SPW (DGO3) en termes de compilation et de valorisation des données existantes, d'apprécier et d'arrêter les choix à opérer pour la mise en œuvre des thématiques non encore exploitées (en particulier l'analyse économique).
- **NITRAWAL**
Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Région wallonne (PGDA).
- **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**
- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**
- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**
Son rôle est de rendre un avis sur les demandes d'agrément de systèmes d'épuration individuelle afin que le particulier qui installerait un système d'épuration individuelle agréé puisse bénéficier d'une valorisation de la prime accordée.
- **Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides »** - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W/SPGE).

- **Comité d'Accompagnement de la convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne (Convention Syndin'Eau)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU** : Analyse des contraintes liées au traitement et à l'épandage sur les sols des boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines.
- **Aquapôle**
Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.
- **Polygone de l'Eau**
Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.
- **UVCW – Commission « Environnement »** : groupe de travail « Eau ».
- **Comité d'Avis – Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)**
Comité instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau qui vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.
- **Asbl « Verviers au film de l'eau »**
Cette asbl a comme objectif, au travers de l'organisation d'un Festival de films qui se tient à Verviers dans le courant du mois de mars, la sensibilisation du grand public à la problématique de la conservation et du développement des ressources en eau.
- **Comité d'Accompagnement de la Charte de concertation entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention « Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne » (SPW/FUNDP)**
- **Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau en ce qui concerne les indicateurs de performances des services de distribution d'eau**
- **Comité d'accompagnement de la convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (Université de Liège)**
- **Groupe d'experts européens « Accès équitable à l'eau et à l'assainissement »**
Dans le cadre du Protocole Eau et Santé des Nations Unies, un groupe de travail d'experts sur l'accès équitable à l'eau a été mis sur pied où le Service Public de Wallonie a délégué sa représentation à AQUAWAL.
Ce groupe de travail a pour objectif d'élaborer un Guide de bonne pratiques sur les mécanismes qui favorisent l'accès à l'eau pour les plus pauvres ainsi que pour les populations socialement exclues et dont les conclusions seront disponibles pour le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille au mois de mars 2012.
- **Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur**

- ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau**
- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**
Ce Comité est instauré par l'article R.308Bis - 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Wallonie.

En termes de représentations extérieures, le dialogue avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le monde agricole et le secteur carrier s'est poursuivi de façon positive en 2010, de même que les relations entretenues avec les Cabinets du Ministre de l'Environnement, du Ministre des Pouvoirs locaux et le SPW (DGO3 - DGO4 et DGO5).

Accords de partenariat

- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE**
Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue « Techniques, Sciences, Méthodes ».
- **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse**
AQUAWAL et la RIWA-Meuse ont décidé de mettre à jour l'Accord de partenariat qui les liait depuis 2002.

Un nouvel Accord de partenariat, complété d'un programme d'intentions a été signé à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL du 11 juin 2010.

Dans ce cadre, des contacts réguliers ont lieu entre les deux Entités, via notamment les réunions du Comité de suivi de l'Accord de partenariat et des contacts avec Madame DOEDEL et Monsieur RÖMGENS, respectivement Présidente et Directeur de la RIWA-Meuse.

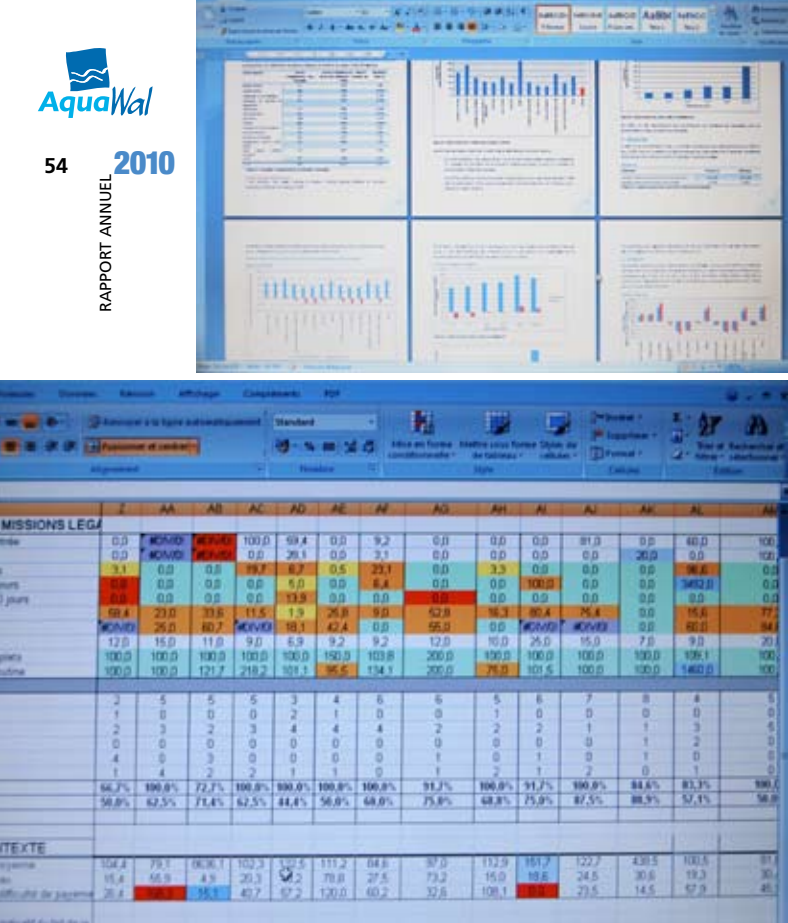


Réunion conjointe RIWA-Meuse/AQUAWAL au site de Production de la WML à Heel - Octobre 2010.



7

Etudes



Convention d'étude relative à l'étude de l'impact sur les usagers des réformes en matière de tarification de l'eau et à l'estimation de l'emploi généré par le cycle anthropique de l'eau en Région wallonne - suivi des Recommandations

Cette étude, terminée en 2009, a abouti à la rédaction de dix Recommandations au Ministre de l'Environnement. Suite à celles-ci, un groupe de travail a été mis sur pied et a été intégré au groupe de travail « Economies » mis en place au sein de la Task Force DCE en vue notamment de l'examen du dossier relatif au schéma d'exploitation des ressources en eau en Wallonie.

Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la SA Aquawal au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau

AQUAWAL a mis son expertise à disposition du Comité de contrôle de l'eau dans le cadre de l'analyse des dossiers introduits par les distributeurs d'eau auprès de celui-ci concernant les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.

Aide aux sociétés associées

AQUAWAL a apporté son aide à ses associés à divers niveaux (comptabilité, enquêtes de satisfaction, ...) au cours de l'année 2010.

Collaboration avec le Service Public de Wallonie

AQUAWAL a également poursuivi sa collaboration active avec le Service Public de Wallonie et notamment dans le cadre de la publication du Tableau de bord de l'Environnement wallon 2010.



Collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances

Suite aux contacts qui ont eu lieu en 2009 avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, AQUAWAL a poursuivi sa collaboration avec ce Service. Une réunion du groupe de travail « Impayés », mis en place au sein de la Commission IV « Administration et Finances », a permis un échange de vues entre les représentants du Service et les associés d'AQUAWAL. Par ailleurs, AQUAWAL a également participé à un séminaire organisé à l'initiative du Service réunissant des représentants des trois Régions du pays.

Participation à la semaine ATHENS

AQUAWAL a participé à la semaine ATHENS organisée par l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts) à Paris et a donné une conférence relative aux enjeux du secteur de l'eau en Wallonie.

Participation aux réunions d'Aqua Publica Europea

AQUAWAL a participé aux réunions du groupe de travail numéro 1 : « Accès à l'eau et tarification sociale, et gestion patrimoniale des services d'eau ». Au cours de ces réunions, AQUAWAL a été invitée à présenter la structuration du secteur de l'eau en Wallonie, ainsi que les principes relatifs à la gestion publique de l'eau et à la tarification.

Collaboration avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement à la réalisation de panneaux

A l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne, un colloque sur les aspects économiques de la Directive-cadre sur l'eau a été organisé au Palais des Congrès de Liège les 19 et 20 octobre 2010 par le Cabinet du Ministre de l'Environnement. Afin d'accompagner ce colloque d'une exposition sur la situation wallonne en matière technique et socio-économique du secteur de l'eau, AQUAWAL a collaboré à la réalisation de **25 panneaux** (français-anglais) **de présentation du secteur de l'eau en Wallonie**. Ces panneaux sont dorénavant à disposition des opérateurs du secteur qui peuvent, sur demande au SPW, en disposer pour diverses manifestations. Ils illustrent les enjeux du secteur de l'eau et la veille technologique en la matière.





8

Bilan et compte de résultats

1. Bilan

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Actifs immobilisés	2.384.732,14	2.385.913,07
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	4.954,30	6.135,23
	4.954,30	6.135,23
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
	2.379.777,84	2.379.777,84
Actifs circulants	925.192,65	922.834,20
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	16.733,72	2.776,96
Autres créances	48.349,32	58.257,47
	65.083,04	61.034,43
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	259.981,96	764.526,56
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	586.160,72	81.809,90
Caisse	654,06	415,18
	586.814,78	82.225,08
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	13.312,87	15.048,13
TOTAL DE L'ACTIF	3.309.924,79	3.308.747,27

Tous les montants sont en euros.

2. Compte de résultats

	31/12/2010	31/12/2009
I. VENTES ET PRESTATIONS	558.554,32	597.507,03
Chiffres d'affaires	452.984,71	459.110,27
Autres produits d'exploitations	105.569,61	138.396,76
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	617.881,28	655.135,86
Services et biens divers	266.695,59	293.724,78
Rémunérations, charges sociales et pensions	347.662,13	357.979,72
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	2.656,83	3.022,07
Autres charges d'exploitation	866,73	409,29
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-59.326,96	-57.628,83
IV. PRODUITS FINANCIERS	161.350,70	174.429,61
Produits des immobilisations financières	150.877,92	162.776,80
Produits des actifs circulants	10.472,78	11.652,81
V. CHARGES FINANCIERES	533,45	530,17
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	533,45	530,17
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	475,31
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	8.105,18	0,00
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	93.385,11	116.745,92
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	93.385,11	116.745,92
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	89.212,27	59.692,05
Bénéfice à affecter	182.597,38	176.437,97
Dotation à la réserve légale	4.669,25	5.837,30
Dotation à la réserve disponible	0,00	0,00
Bénéfice à reporter	102.489,17	89.212,27
Rémunération du capital	75.438,96	81.388,40
	182.597,38	176.437,97





19

Rapport du Commissaire-Reviseur

Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL

Siège social :
Rue Félix Wodon, 21 - B-5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

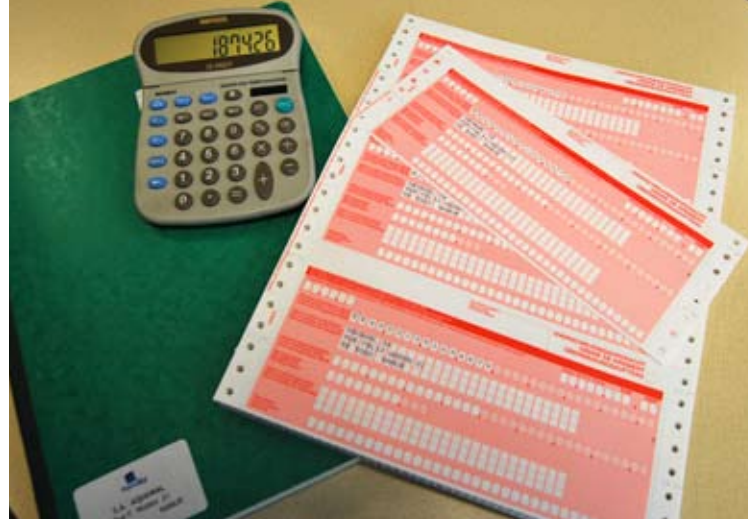
Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.309.925 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 93.385 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



Mentions (et informations) complémentaires

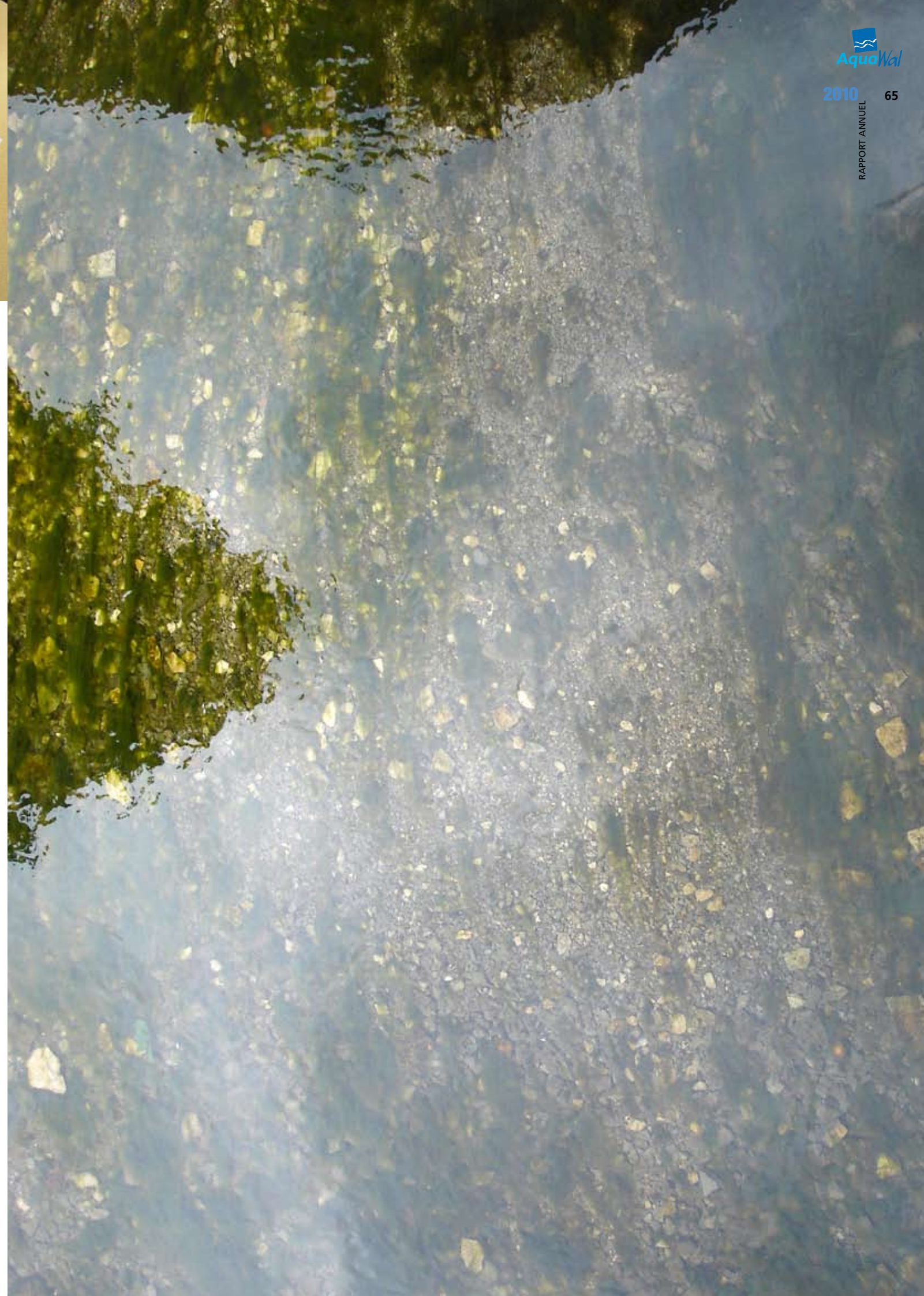
L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 20 mai 2011

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises



Editeur responsable

Roger HUSSON
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Sylvie VERTONGEN et Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AIEC
AQUAWAL
CRÉACOM
NITRAWAL

Conception & réalisation

Créacom

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be



S.A. AquaWal
Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be